



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

7 décembre 2015, Genève



FR

CD/15/17

Original : anglais
Pour information

CONSEIL DES DÉLÉGUÉS

DU MOUVEMENT INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE ET DU CROISSANT-ROUGE

Genève, Suisse
7 décembre 2015

Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative au rétablissement des liens familiaux (2008-2018)

Rapport intérimaire (2012-2015)

Document préparé par l'Agence centrale de recherches du Comité international de la Croix-Rouge, en consultation avec le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF et des représentants de Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

Genève, octobre 2015



Des photos de réfugiés du Soudan du Sud sont publiées sur Internet et dans des « livres de photos » pour aider à obtenir des informations sur des personnes disparues au Soudan du Sud, au Kenya, en Éthiopie, en Ouganda, ou ailleurs dans le monde.
© Croix-Rouge britannique/Matthew Percival / © CICR/Pawel Krzysiek / 2015

Table des Matières

| | |
|--|-----------|
| Résumé | 2 |
| Introduction | 3 |
| Intégration du RLF dans les plans de préparation et de réponse aux situations d'urgence | 6 |
| Le Pool de spécialistes du RLF pour les situations d'urgence (encadré) | 9 |
| Communication, promotion et positionnement du RLF | 10 |
| L' « écosystème du RLF en ligne » (graphique) | 12 |
| Protéger les données relatives aux bénéficiaires : un engagement du Réseau des Liens familiaux (encadré) | 15 |
| Ressources et partenariats pour le RLF | 16 |
| Rétablissement des liens familiaux : relever ensemble les défis posés par la migration (encadré) | 20 |
| Conclusion : La voie à suivre... | 22 |
| <i>Annexe A : Mise en œuvre de la Stratégie RLF : Participation aux enquêtes de 2014 et 2015</i> | <i>24</i> |
| <i>Annexe B : Mise en œuvre de la Stratégie RLF : Résultats choisis des enquêtes de 2014 et 2015</i> | <i>27</i> |

Liste des Abréviations

| | |
|----------------------|---|
| ACR | Agence centrale de recherches |
| CICR | Comité international de la Croix-Rouge |
| Familylinks.icrc.org | Site Internet des liens familiaux |
| Fédération | Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge |
| Mouvement | Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge |
| RLF | Rétablissement des liens familiaux |
| SN | Société(s) nationale(s) |
| SPS | Soutien psychosocial |
| Stratégie RLF | Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative au rétablissement des liens familiaux, 2008-2018 |



Résumé

1. Le présent rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la Stratégie pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge relative au rétablissement des liens familiaux (2008-2018), ci-après « Stratégie RLF », a été préparé par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), en coopération avec les autres membres du Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF. Soumis dans le présent document au Conseil des Délégués de 2015, ce rapport dresse un bilan des résultats obtenus dans la mise en œuvre de la Stratégie RLF et des difficultés rencontrées.
2. Dans la grande majorité des pays à travers le monde, d'importants besoins existent pour aider les familles séparées en recherche d'information sur des proches disparus en raison des conflits armés et autres situations de violence, de catastrophes ou de la migration.
3. Étant donné la complexité des problèmes humanitaires qui leur sont liés, les besoins des migrants constituent aujourd'hui la principale source de préoccupation du Réseau des Liens familiaux, entraînant une augmentation notable de l'engagement opérationnel de ses composantes. De nouvelles initiatives prometteuses ont vu le jour. Elles visent à répondre aux besoins des migrants en matière de RLF par une approche pluridisciplinaire et suprarégionale et par l'utilisation croissante des outils de l'Internet ; ces initiatives et ces outils doivent encore être développés le long des voies de migration à travers le monde. Les efforts engagés nécessitent le soutien actif des instances dirigeantes de toutes les composantes du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (le Mouvement) ainsi que le renforcement du travail en réseau et de la collaboration, à l'intérieur et à l'extérieur du Mouvement.
4. Différents types de services de RLF sont fournis par la grande majorité des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (SN) et par le CICR, par le biais de leur réseau mondial – le Réseau des Liens familiaux – qui transcende les frontières mais qui est aussi enraciné au niveau local. Le volume des activités de RLF n'a cessé d'augmenter ces dernières années, tandis que se renforçaient tant les échanges liés au traitement des cas que la coopération opérationnelle et les efforts de coordination au sein du réseau.
5. Le Réseau des Liens familiaux a démontré sa capacité à réagir rapidement pour fournir des services de RLF lors de situations d'urgence, et à mobiliser ses mécanismes internationaux (le Pool de spécialistes du RLF, notamment) pour soutenir les initiatives prises au plan national. Les mesures de préparation paraissent cependant avoir été relativement peu dynamiques et devoir être renforcées. Il importe de parvenir à une meilleure intégration des activités de RLF dans les plans de préparation et de réponse aux situations d'urgence en agissant selon plusieurs axes : renforcement de la coordination interne entre les départements concernés ; mise à disposition de lignes directrices, d'outils et de formation pour les praticiens du RLF ; enfin, intensification des efforts visant à conclure des accords avec les pouvoirs publics sur le rôle des SN dans le domaine du RLF lors de situations d'urgence.
6. L'utilisation des outils des technologies de l'information dans le cadre des activités de RLF a nettement progressé au cours de ces dernières années grâce, notamment, à la création du site Internet familylinks.icrc.org et du nouveau logiciel de gestion des cas destiné aux SN (« *Family Links Answers* »). Ces divers outils donnent aux bénéficiaires un meilleur accès à l'information sur les services offerts par le Mouvement dans le domaine du RLF, leur ouvrent de nouvelles possibilités de déposer des demandes et permettent de publier en ligne, de manière sécurisée, l'identité des personnes recherchées et celle des demandeurs. De plus, ils mettent à disposition de nouveaux moyens de promouvoir auprès des parties prenantes externes les services de RLF offerts par le Mouvement. Enfin, ils permettent d'échanger, de manière sécurisée, des données individuelles et de partager des informations (expériences, lignes directrices et bonnes pratiques) à l'intérieur du réseau. Pourtant, ces nouveaux moyens numériques restent insuffisamment connus et utilisés et il importe de mieux les mettre à profit.
7. Le Réseau des Liens familiaux doit relever les défis posés par l'apparition de nouvelles réglementations relatives à la protection des données à caractère personnel et réviser ses méthodes et ses normes de

travail pour les mettre en conformité avec ces nouvelles exigences ainsi qu'avec les dispositions du nouveau *Code de conduite relatif à la protection des données pour le Réseau des Liens familiaux*. Il devra enfin s'assurer que les éléments pertinents ont bien été intégrés dans ses systèmes de formation internes.

8. En dépit de la nécessité évidente, sur le plan humanitaire, des services de RLF – et malgré la tendance positive en faveur de l'inclusion du RLF dans les cadres réglementaires des SN et bien que la communication publique sur le RLF se soit nettement renforcée –, aucun progrès n'a été observé en termes de mobilisation et d'allocation de ressources pour financer les activités de RLF. De toutes les parties prenantes externes, ce sont les bailleurs de fonds qui sont le moins sensibilisés au RLF. Les activités menées par les SN dans le domaine du RLF restent largement dépendantes du soutien financier du CICR ; de plus, en dehors des changements liés au traitement des cas, les partenariats entre les SN sont très limités. Des efforts redoublés devraient être engagés pour s'assurer que des ressources sont systématiquement allouées aux activités de RLF dans le budget de base de chaque SN, pour mettre en place des partenariats entre SN et, enfin, pour exploiter la valeur intrinsèque (de par leur « intérêt humain ») des activités de RLF dans le cadre de la mobilisation des ressources.
9. Toutes les composantes du Mouvement sont appelées à renouveler l'engagement de poursuivre la réalisation des objectifs de la Stratégie RLF jusqu'à son échéance en 2018. Entre-temps, il faudra entamer les travaux d'élaboration des orientations stratégiques du Mouvement pour les années à venir, de manière à éviter une période de carence politique pour le RLF après 2018. Une mise à jour de la cartographie mondiale des capacités en matière de RLF sera réalisée en 2016 et 2017 pour être présentée au Conseil des Délégués de 2017. Le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF entreprendra parallèlement l'élaboration d'un nouveau cadre politique et stratégique ; à cette fin, il sollicitera le soutien et l'engagement du Réseau des Liens familiaux ainsi que des instances dirigeantes de toutes les composantes du Mouvement ; il mènera en outre des consultations avec les intervenants externes pertinents (notamment les autorités et les autres prestataires de services en rapport avec le RLF).

Introduction

Aujourd'hui, à travers le monde, un grand nombre de personnes ignorent le sort d'êtres chers et connaissent l'angoisse de l'incertitude. Le Mouvement a adopté en 2007 la « Stratégie RLF », dont l'ambition était d'améliorer la capacité du Réseau des Liens familiaux à venir en aide aux personnes qui sont séparées d'êtres chers en raison de diverses circonstances – conflits armés, situations de violence, catastrophes, migration ou autres – appelant une action humanitaire.

La Stratégie RLF prévoyait notamment la création d'un Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF¹ chargé d'aider l'Agence centrale de recherches du CICR (ACR) à superviser la mise en œuvre de la Stratégie et à faire rapport à ce sujet au Conseil des Délégués. Un premier rapport intérimaire, couvrant la période 2008-2011, a ainsi été présenté en 2011. S'appuyant sur les conclusions et principales recommandations du rapport de 2011, le Groupe de mise en œuvre a décidé de donner priorité à trois domaines-clés de la Stratégie RLF, déterminant ainsi la structure du présent rapport intérimaire qui couvre la période 2012-2015. Il s'agit des domaines suivants :

- 1) Intégration du RLF dans les plans de préparation et de réponse aux situations d'urgence ;
- 2) Communication, promotion et positionnement du RLF ;

¹ Le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF pour la période 2012-2015 se compose de représentants de Sociétés nationales (Arabie saoudite, Australie, Canada, Chine, Chine (branche de Hong-Kong), Colombie, RD du Congo, Côte d'Ivoire, États-Unis, Honduras, Indonésie, Irak, Iran, Mexique, Ouganda, Pays-Bas, Royaume-Uni, Sénégal, Suède et Ukraine) ainsi que de représentants de la Fédération et du CICR. Il est chargé de guider et de soutenir le processus de mise en œuvre de la Stratégie RLF, ainsi que d'élaborer les critères de sa réussite et les indicateurs permettant de la mesurer (Résolution 4, par. 8, du Conseil des Délégués de 2007).

3) Ressources et partenariats pour le RLF.

Le présent rapport intérimaire fait le point sur les importants progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie RLF ainsi que sur les difficultés rencontrées, et propose des recommandations. Tous les membres du Mouvement sont appelés à rester attachés à l'ambition de la Stratégie RLF et à renouveler leur engagement à en réaliser les objectifs. Le rapport encourage également les membres du Mouvement à rester mobilisés jusqu'au terme de la période couverte par la Stratégie RLF actuelle, en 2018 ; il se conclut par une réflexion sur la nécessité d'élaborer un nouveau cadre politique en matière de RLF pour le Mouvement au-delà de 2018.

Deux enquêtes en ligne ont été réalisées auprès des SN en 2014 et 2015 ; elles ont porté, en particulier, sur les progrès réalisés au sein du Réseau des Liens familiaux dans les trois domaines prioritaires mentionnés ci-dessus. Un nombre impressionnant de SN ont répondu à ces enquêtes de suivi (157 et 143 respectivement)², confirmant l'amélioration régulière et continue de l'interaction au sein du Réseau des Liens familiaux. Lorsque cela était possible, une analyse comparative avec les résultats des enquêtes précédentes³ figure dans le présent rapport ; cette démarche est plus limitée en ce qui concerne le troisième domaine (Communication, promotion et positionnement du RLF), celui-ci n'ayant pas été spécifiquement évalué précédemment.

Certes, les résultats des enquêtes reflètent uniquement les perceptions des personnes qui y répondent. De manière générale, cependant, les réponses reçues confirment une réalité préoccupante : la séparation des familles est un très grave problème humanitaire qui touche des hommes, des femmes et des enfants dans presque tous les pays du monde.

Au total, 51% des SN ont confirmé qu'elles avaient réalisé depuis 2011 des évaluations des besoins en matière de RLF. La tendance positive en faveur de la conduite de telles évaluations qui avait été observée avant 2011 s'est donc poursuivie et a permis au Réseau des Liens familiaux de s'engager toujours davantage face aux besoins et aux risques qui ne cessent d'évoluer dans ce domaine. La connaissance des besoins en RLF (qui doit être actualisée de façon régulière) est au cœur de toute stratégie ou réponse opérationnelle ; elle assure la fourniture plus pertinente et plus efficace de services dans le domaine du RLF. La vision tirée de la Stratégie RLF pour les années 2008 à 2018 a eu pour résultat une réelle transformation de l'action du Mouvement dans le domaine du RLF. En témoignent en particulier :

Le Réseau des Liens familiaux du Mouvement a progressé dans l'alignement de ses actions à la vision de la Stratégie RLF, et ces progrès doivent se poursuivre

- la prise de conscience accrue de l'étendue des besoins en RLF en relation avec la migration ;
- l'amélioration de l'état de préparation aux interventions lors de situations d'urgence ;
- le renforcement des activités de RLF dans les zones où des conflits et des violences ont éclaté ou se sont intensifiés au cours des dernières années ; et
- l'émergence de nouveaux services et de nouvelles méthodes dans le domaine du RLF.

En l'absence d'un système global de collecte des données relatives aux activités de RLF que déploie chaque membre du Réseau des Liens familiaux, il est difficile d'évaluer les changements intervenus (sur les plans quantitatif et qualitatif) dans les services offerts aux familles séparées. Cela étant, les chiffres relatifs aux activités du CICR – y compris les chiffres liés aux nombreux partenariats opérationnels avec des SN – indiquent une augmentation très claire de la prestation de services de RLF depuis 2011⁴. La

² Voir l'annexe A.

³ Il s'agit notamment de la cartographie mondiale réalisée en 2005-2006 (capacités du Mouvement en matière de RLF) ainsi que de l'enquête réalisée en 2011 (mise en œuvre de la Stratégie RLF).

⁴ Voir l'annexe B, figures 3 et 4.

majorité des SN (53%) ont confirmé que leurs échanges liés au traitement de cas de RLF avec d'autres membres du Réseau des Liens familiaux étaient plus nombreux, ce qui dénote une nouvelle augmentation de la coopération transfrontalière déjà observée au cours de la période précédente.

Au vu de ces résultats, le Mouvement doit être fier des services de RLF fournis avec enthousiasme et engagement par son réseau et il doit être encouragé à poursuivre et à intensifier les efforts déjà entrepris.

Depuis 2011, la prestation de services de RLF a considérablement augmenté (services d'appels téléphoniques visant à rétablir le contact familial et recherches de personnes dont les proches sont sans nouvelles)

De grands défis restent à relever : davantage d'engagement et de mesures correctives sont nécessaires pour apporter le soutien interne et externe qu'exige le développement de l'action du Mouvement dans le domaine du RLF afin, notamment, de parvenir à une meilleure compréhension des conséquences humanitaires des séparations de familles et d'assurer le positionnement stratégique des activités de RLF ainsi que l'allocation de ressources adéquates.

1 Intégration du RLF dans les plans de préparation et de réponse aux situations d'urgence

L'exercice de cartographie mondiale de 2006 avait identifié en tant que grave lacune la non-intégration des activités de RLF dans les plans de préparation et de réponse aux situations d'urgence. Des mesures additionnelles ont été prises depuis 2011 et des progrès manifestes et continus ont été constatés. Certaines des difficultés mentionnées dans le rapport intérimaire de 2011 persistent cependant, et les efforts doivent se poursuivre sur le plan interne (au sein du Mouvement) et sur le plan externe (avec d'autres acteurs) pour les surmonter.

Le Réseau des Liens familiaux s'adapte aux environnements changeants et aux situations de crise



Zeynab, une Somalienne, est de retour dans son pays avec ses enfants après avoir fui la violence au Yémen. Des volontaires du Croissant-Rouge de Somalie l'aident à reprendre contact avec son mari.

L'éclatement de conflits armés et de violences précipite souvent des milliers de déplacés internes et de réfugiés dans une situation d'urgence humanitaire. Le Réseau des Liens familiaux s'efforce alors de résoudre les nombreux cas de séparation de familles (perte de contact, enfants non accompagnés, disparitions, etc.).

© BY-NC-ND / CICR / Miraj Mohamud / juillet 2015

de couvrir les besoins en matière de RLF (que génère toute situation d'urgence), quelles que soient la nature et l'ampleur de la situation de crise, et sans discrimination. Conformément à la politique en matière de migration de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (la Fédération), davantage d'attention est maintenant portée aux besoins des migrants en matière de RLF, notamment ceux provoqués par des naufrages, des accidents, des violences ou des catastrophes (voir, ci-dessous, l'encadré intitulé « Rétablissement des liens familiaux : relever ensemble les défis posés par la migration »).

Lors de récentes situations d'urgence, le Mouvement a démontré une meilleure aptitude à fournir des services de RLF. Les pratiques de terrain ont clairement évolué : elles se sont adaptées aux changements intervenus tant dans la manière dont les personnes communiquent entre elles que dans l'accès à de nouvelles technologies, notamment dans le domaine des télécommunications. Le besoin de contact entre les membres des familles séparées reste aigu dans les situations d'urgence. Toutefois, par rapport à 2011, les services de RLF donnent une place bien plus importante à la fourniture d'appels téléphoniques, tandis que le volume des échanges de messages familiaux écrits (« Messages Croix-Rouge », ou MCR) continue de décliner, sauf là où aucun moyen alternatif et plus rapide de communication n'est disponible. L'intégration d'autres moyens numériques (recherches en ligne, notamment) est un autre exemple des

Un élément très important est ressorti des enquêtes : la réalisation, par le Réseau des Liens familiaux, que les situations d'urgence pouvaient inclure de nouveaux scénarios – au-delà des situations « traditionnelles » (conflits armés, violences et catastrophes naturelles ou d'origine humaine) – pouvant comporter des risques importants de séparation des familles. La migration, les rassemblements de masse, les manifestations et les pèlerinages ont été identifiés comme pouvant engendrer des situations d'urgence à intensité variable, lors desquelles des personnes risquent d'être tuées, blessées, désorientées, séparées de leurs proches, ou être portées disparues.

Toutes ces circonstances requièrent une réaction rapide des membres du Réseau des Liens familiaux. L'attention portée depuis 2011 à ce type de situations montre l'évolution de l'état d'esprit au sein du Mouvement ; cela montre également (ce qui est pleinement cohérent avec la vision exposée dans la Stratégie RLF) l'engagement pris par un plus grand nombre de SN de mieux évaluer, documenter et tenter

importants changements en cours (voir plus bas). De tels changements sont nécessaires pour que les activités de RLF restent pertinentes et efficaces ; ils ne peuvent cependant pas nous exonérer de la responsabilité de préserver les principes de travail essentiels du Réseau des Liens familiaux et du Mouvement.

Tant le cadre des activités de RLF en situation d'urgence que les moyens d'intervention ont profondément changé et les résultats sont très encourageants

Le rapport intérimaire de 2011 a mis en évidence l'investissement consenti pour élaborer de nouvelles lignes directrices ainsi que de nouveaux mécanismes et outils destinés à soutenir sur le plan interne et international les efforts de réaction rapide du Réseau des Liens familiaux. Cette démarche s'est poursuivie à un rythme croissant et elle se traduit aujourd'hui par la disponibilité et le développement continu de moyens modernes et efficaces pour les interventions de RLF en situation de catastrophe ou d'urgence.

Outre le *Manuel pratique pour le RLF lors de catastrophes* (2009) et le *Pool de spécialistes du RLF pour les situations d'urgence* (voir l'encadré ci-dessous), une attention particulière a été portée à l'intégration des moyens numériques dans les stratégies opérationnelles, en particulier lors de catastrophes et de situations d'urgence. Le site Internet familylinks.icrc.org est devenu une importante plateforme (voir, ci-dessous, le graphique intitulé « L'écosystème du RLF en ligne »). Un soutien est ainsi apporté tant aux équipes RLF qui travaillent dans les zones touchées qu'aux divers Services RLF qui, à travers le monde, œuvrent dans ce domaine. Le soutien apporté peut prendre plusieurs formes. La communication publique consiste notamment à poster des *bannières d'alerte* pour guider les demandeurs potentiels, ou à interagir avec d'autres sites Internet et avec les médias sociaux. La mise à la disposition de *services de recherches en ligne* consiste, d'une part, à enregistrer en ligne les demandes de recherches et à orienter les demandeurs vers les Services RLF de SN pertinents et, d'autre part, à publier des listes de personnes recherchées. Lors de catastrophes et autres situations d'urgence, le Réseau des Liens familiaux est informé de manière plus systématique sur les opérations en cours par le biais de *prises à jour RLF électroniques* (« RFL Udates »), lesquels visent notamment à renforcer la coordination des activités transfrontalières lorsqu'une crise survenant dans un lieu particulier a des répercussions dans d'autres pays et communautés. Les membres du Réseau des Liens familiaux peuvent également décider de mettre en place des *plateformes de partage des données* pour collecter et gérer les données communes.

Les membres du Réseau des Liens familiaux doivent se familiariser avec les ressources dont le Mouvement dispose pour soutenir les interventions lors de situations d'urgence, de façon à pouvoir intégrer ces ressources dans les procédures opérationnelles et les utiliser.

En 2014, près des deux tiers des SN ont indiqué ne connaître que de manière limitée, ou même ignorer, la disponibilité et le but des outils et mécanismes qui sont à leur disposition pour être utilisés dans toute situation de crise requérant – sur le plan national ou international – une intervention de RLF. La diffusion, la formation et l'intégration doivent se poursuivre afin d'optimiser l'utilisation opérationnelle de ces outils et mécanismes.

D'importants efforts ont également été déployés conjointement avec la Fédération afin d'établir des liens plus efficaces avec les mécanismes et outils de gestion des catastrophes dont elle dispose. Les activités de RLF sont désormais explicitement référencées dans les *Lignes directrices pour l'utilisation du Fonds d'urgence pour les secours en cas de catastrophe (DREF)*, et le RLF a déjà bénéficié à plusieurs reprises d'un financement provenant du DREF. Les rapports de terrain établis dans le cadre du *DMIS (Système d'information pour la gestion des catastrophes)* incluent le RLF ; il en va de même du *Guide de planification d'urgence (2012)*. Après le tremblement de terre qui a frappé le Népal en avril 2015, un membre du Pool de spécialistes du RLF a, pour la première fois, été pleinement intégré dans une équipe FACT (équipe d'évaluation et de coordination sur le terrain) déployée par la Fédération.

L'inclusion du RLF dans les plans d'urgence des SN et dans leurs accords avec les pouvoirs publics, élément-clé d'une préparation efficace

Au total, 66% des SN ont déjà inclus le RLF dans leur plan national de préparation et de réponse aux situations de catastrophe/d'urgence. Ce chiffre représente une nette avancée par rapport à 2006 (40%) et 2011 (64%, mais moins de SN avaient répondu à l'enquête). Cette progression doit se poursuivre.

En dépit des progrès importants accomplis en termes de positionnement du RLF dans les plans de préparation et de réponse aux situations d'urgence, des écarts notables doivent être comblés pour assurer une capacité opérationnelle efficace.

L'inclusion du RLF devrait constituer une priorité particulière dans les pays les plus exposés aux situations de catastrophe/d'urgence. Cela étant, il faut également souligner qu'une majorité de SN (56%) ne disposent sur le plan interne ni d'outils, ni de procédures, ni d'équipement spécifiquement conçus pour les activités de RLF lors de situations d'urgence ; de plus, la plupart des SN (54%) n'ont pas de procédures établies pour le traitement des cas individuels et la gestion sécurisée des données à caractère personnel lors de situations d'urgence.

Davantage d'efforts doivent encore être déployés pour parvenir à une meilleure inclusion du RLF dans les plans nationaux de réponse aux situations d'urgence des pouvoirs publics. Actuellement, 42% seulement des SN indiquent avoir conclu avec les pouvoirs publics un accord reconnaissant leur rôle en matière de RLF lors de situations d'urgence. Deux éléments peuvent sérieusement affecter l'efficacité de la réponse opérationnelle quand une situation de crise survient : d'une part, la trop faible notoriété des Services RLF et, d'autre part, le fait que les pouvoirs publics connaissent mal les questions de RLF et le rôle pouvant être joué dans ce domaine par les SN (avec, si nécessaire, le soutien international du Réseau des Liens familiaux et du Pool de spécialistes du RLF). Le Réseau des Liens familiaux devrait tirer parti de l'expérience des SN ayant conclu un accord avec leurs autorités pour documenter et évaluer leurs pratiques (en particulier les rôles et responsabilités de chacune des parties prenantes potentiellement impliquées dans la prévention des séparations de familles et le traitement des cas de RLF) ainsi que les mécanismes de coordination mis en place.

L'accent devrait être mis, en particulier, sur le renforcement du dialogue entre SN et pouvoirs publics pour que la séparation de familles figure parmi les risques pris en compte dans les plans nationaux d'urgence

La prévention des séparations de familles dans les situations d'urgence doit être renforcée

La plupart des outils et mécanismes récemment mis au point visent à répondre aux nouveaux cas de séparation de familles liés à des situations d'urgence. Peu a été fait jusqu'ici pour prévenir et réduire le risque de séparation de familles, malgré la prise de conscience croissante de l'insuffisance des efforts de prévention et l'émergence de certaines bonnes pratiques. Un rôle important incombe aux Services RLF des SN sur deux plans : l'identification des risques de séparation des familles et la mise en place de mesures de prévention efficaces. Un certain nombre d'actions peuvent être envisagées : campagnes de communication visant des territoires spécifiques ou des communautés à risque ; participation aux systèmes d'alerte précoce mis en place par les autorités, le Mouvement ou d'autres instances ; enregistrement et suivi des personnes vulnérables (enfants et personnes évacuées) ; coordination et partage d'informations avec des parties prenantes qui pourraient provoquer involontairement des séparations secondaires dans diverses circonstances (déplacements massifs de population, gestion d'abris temporaires, d'évacuations médicales, de dépouilles mortelles, etc.).

Nécessité d'une coopération accrue avec les acteurs de la gestion des catastrophes au sein du Mouvement

Le Mouvement dispose du personnel et des moyens d'intervention requis pour faire face aux conséquences des catastrophes et des situations d'urgence dans de nombreux domaines : santé, soutien psychosocial (SPS), protection, construction et gestion d'abris, eau et assainissement. La collaboration opérationnelle doit être poursuivie et renforcée au sein du Réseau des Liens familiaux partout où elle

contribue utilement à prévenir la séparation des familles, à faciliter les interventions de RLF ou à permettre de guider les bénéficiaires dans leurs démarches.

L'intérêt pour le RLF demeure inégal selon les régions de la Fédération : il mérite un engagement mieux harmonisé et plus soutenu de la part des instances dirigeantes du Secrétariat et des régions.

Il existe diverses opportunités au niveau régional pour : mettre en place des échanges avec les responsables de la gestion des catastrophes ; participer à l'organisation d'exercices de simulation ; faciliter le soutien par les pairs entre SN ; enfin, assurer l'inclusion du RLF dans les procédures opérationnelles et dans les sessions de formation standard destinées aux équipes d'intervention d'urgence (constituées aux niveaux mondial, régional

et national).

De récentes situations d'urgence ont aidé le Mouvement à réaliser à quel point il était important que les praticiens du RLF se coordonnent avec d'autres équipes de premiers intervenants – en particulier les ERU (unités d'intervention d'urgence) et d'autres équipes impliquées dans les soins médicaux et le soutien psychosocial (SPS) – qui, par exemple, apportent leur appui à la prévention des séparations de familles et à l'orientation des demandeurs. Un module de formation aux activités de RLF a été inclus dans la formation des membres des équipes SPS-ERU. Par ailleurs, un module d'apprentissage numérique en ligne (e-Learning) combinant le RLF et le soutien psychosocial est maintenant à la disposition de tous les employés et volontaires des SN⁵.

Le Pool de spécialistes du RLF pour les situations d'urgence



Une spécialiste RLF de la Croix-Rouge chinoise/branche de Hong-Kong est venue épauler la Croix-Rouge philippine dans le Samar oriental après le passage du typhon Haiyan. Grâce au service de téléphone par satellite, cette femme a pu rassurer sa petite-fille qui avait déposé une demande de nouvelles.

© Croix-Rouge de Hong Kong / 2013

Le Pool de spécialistes du RLF pour les situations d'urgence a été créé en 2009, dans le cadre des mesures de mise en œuvre de la Stratégie RLF et, plus largement, des initiatives visant à renforcer la capacité de déploiement rapide du Mouvement dans le domaine du RLF. Le Pool se compose de 65 membres du personnel du CICR et de Sociétés nationales (SN) des Amériques, d'Asie, d'Afrique et d'Europe. Les membres du Pool, dûment formés, peuvent être déployés en 24 ou 48 heures lors de situations d'urgence.

Le Pool de spécialistes du RLF – dont la gestion et le déploiement sont assurés par l'Agence centrale de recherches (ACR) – constitue une ressource mise à la disposition du Mouvement. Le but est de soutenir toute opération d'urgence conduite par une SN, le CICR ou la Fédération lorsque les besoins en matière de RLF dépassent les capacités disponibles. Le déploiement du Pool RLF peut s'inscrire dans le cadre plus général des mécanismes et outils, tels que les équipes FACT (évaluation et coordination) dépêchées sur le terrain par la Fédération ou le mécanisme de déploiement rapide du CICR, dont le Mouvement dispose pour faire face aux situations d'urgence.

Outre le *Manuel pratique pour le RLF lors de catastrophes* (2009) et d'autres lignes directrices pertinentes élaborées à l'intention du Réseau des Liens familiaux, le Pool possède tout le matériel nécessaire pour soutenir la prestation de services de RLF : équipement informatique et de télécommunications (téléphones satellitaires et téléphones mobiles, liaisons par satellites, radios, ordinateurs portables), solutions énergétiques portables (batteries, panneaux solaires) et, enfin, articles de papeterie et mobilier de bureau. Une fois déployé, le Pool peut notamment obtenir le soutien de services en ligne (voir, ci-dessous, l'encadré intitulé « L'écosystème du RLF en ligne ») pour son action auprès des bénéficiaires – orientation, enregistrement et suivi – ainsi que pour la coordination avec le Réseau des Liens familiaux et la gestion des données individuelles.

⁵ Le module d'apprentissage numérique en ligne (e-learning) RLF-SPS est disponible sur les sites <https://www.icrc.org/fr/centre-de-formation-en-ligne> (CICR) et <http://www.ifrc.org/fr/how-to-help/reseau-de-formation/> (Fédération).

Depuis 2009, 40 membres du Pool de spécialistes du RLF ont été déployés dans 19 situations d'urgence⁶.

Pour la première fois, en avril 2015, un membre du Pool de spécialistes du RLF s'est joint à une équipe FACT : il a été déployé par la Fédération à Katmandou pour évaluer la situation et mettre en place le dispositif d'intervention du Mouvement à la suite du tremblement de terre qui venait de dévaster le Népal. Les enseignements tirés de cette expérience contribueront à la réflexion en cours pour parvenir à une intégration plus régulière du Pool de spécialistes du RLF lors de futurs déploiements d'équipes FACT.

- **Le Pool de spécialistes du RLF peut être déployé à la demande d'une délégation du CICR (Nigéria, 2015), d'une Société nationale (Malte, 2013) ou de la Fédération (équipe FACT au Népal, 2015).**

2

Communication, promotion et positionnement du RLF

À la suite du rapport intérimaire de 2011, l'effort de communication, promotion et positionnement du RLF a été identifié comme devant être l'un des domaines prioritaires de la mise en œuvre de la Stratégie RLF durant la période 2012-2015. De façon générale, des progrès considérables ont été réalisés au cours des quatre dernières années, tout au moins par une partie des membres du Réseau des Liens familiaux. Toutefois, les résultats de la dernière enquête montrent que, dans l'ensemble du réseau, la sensibilisation au RLF – sur les plans interne et externe – reste un défi majeur à relever. Les SN qui ont investi dans des plans et des actions de communication axés sur le RLF sont souvent parvenues à des niveaux de sensibilisation plus élevés sur le plan interne et cela s'est traduit par une meilleure reconnaissance du RLF tant dans les Statuts que dans les cadres stratégiques et opérationnels de ces SN.

De plus, le développement des activités de RLF dépend beaucoup du niveau de connaissance, parmi les bénéficiaires et les parties prenantes externes, des services offerts dans ce domaine. Au premier rang des priorités, se trouvent évidemment les bénéficiaires eux-mêmes : pour faire appel à ces services, ils doivent savoir qu'ils existent. Par ailleurs, il est nécessaire d'instaurer un dialogue soutenu avec les autorités, de partager avec elles des informations bien documentées et de disposer de produits de communication attractifs. Cela permettra de bénéficier du soutien opérationnel des autorités, de conclure avec elles des accords relatifs au RLF (inclusion du RLF dans les plans nationaux de réponse aux situations d'urgence) et, enfin, d'obtenir un financement public. Cela vaut aussi, à des degrés divers, pour les donateurs, les médias et d'autres entités influentes.

Les efforts visant à sensibiliser au RLF le personnel-clé des SN, les bénéficiaires potentiels et les principales parties prenantes externes doivent être poursuivis et renforcés en priorité.

Cela permettra de bénéficier du soutien opérationnel des autorités, de conclure avec elles des accords relatifs au RLF (inclusion du RLF dans les plans nationaux de réponse aux situations d'urgence) et, enfin, d'obtenir un financement public. Cela vaut aussi, à des degrés divers, pour les donateurs, les médias et d'autres entités influentes.

Les actions de communication ne peuvent porter leurs fruits que si elles sont conduites de manière persistante, systématique et ciblée, avec le soutien des dirigeants de la SN, et en favorisant une approche collaborative, en particulier entre les départements de la Communication et du RLF.

⁶ Liste des déploiements du Pool de spécialistes du RLF : Sumatra (tremblement de terre, octobre 2009) ; Haïti (tremblement de terre, janvier 2010) ; Chili (tremblement de terre, mars 2010) ; Guatemala (orage tropical, juin 2010) ; Kirghizistan (affrontements interethniques, juin 2010) ; Pakistan (inondations – juillet 2010) ; Côte d'Ivoire (crise postélectorale, décembre 2010) ; Crise libyenne (Tunisie, Égypte, février 2011) ; afflux de migrants et de réfugiés en Europe du Sud (Malte, Italie, février 2011) ; sécheresse dans la Corne de l'Afrique (Kenya, août 2011) ; Crise malienne (Mauritanie, avril 2013) ; Soudan du Sud (violences interethniques à Jonglei, juillet 2013) ; Malte (afflux de migrants et de réfugiés, octobre 2013) ; Philippines (typhon Yolanda, novembre 2013) ; Crise en Ukraine (avril/août 2014) ; Philippines (typhon Hagupit, décembre 2014) ; Crise au Nigéria (mars 2015) ; Djibouti (afflux de réfugiés et de migrants en raison de la crise au Yémen, mai 2015) ; Népal (tremblement de terre, mai/juin 2015).

De nouvelles « portes numériques » se sont ouvertes, offrant au Réseau des Liens familiaux de nouveaux moyens d'atteindre les bénéficiaires et les publics-cibles, et d'améliorer les flux de communication interne

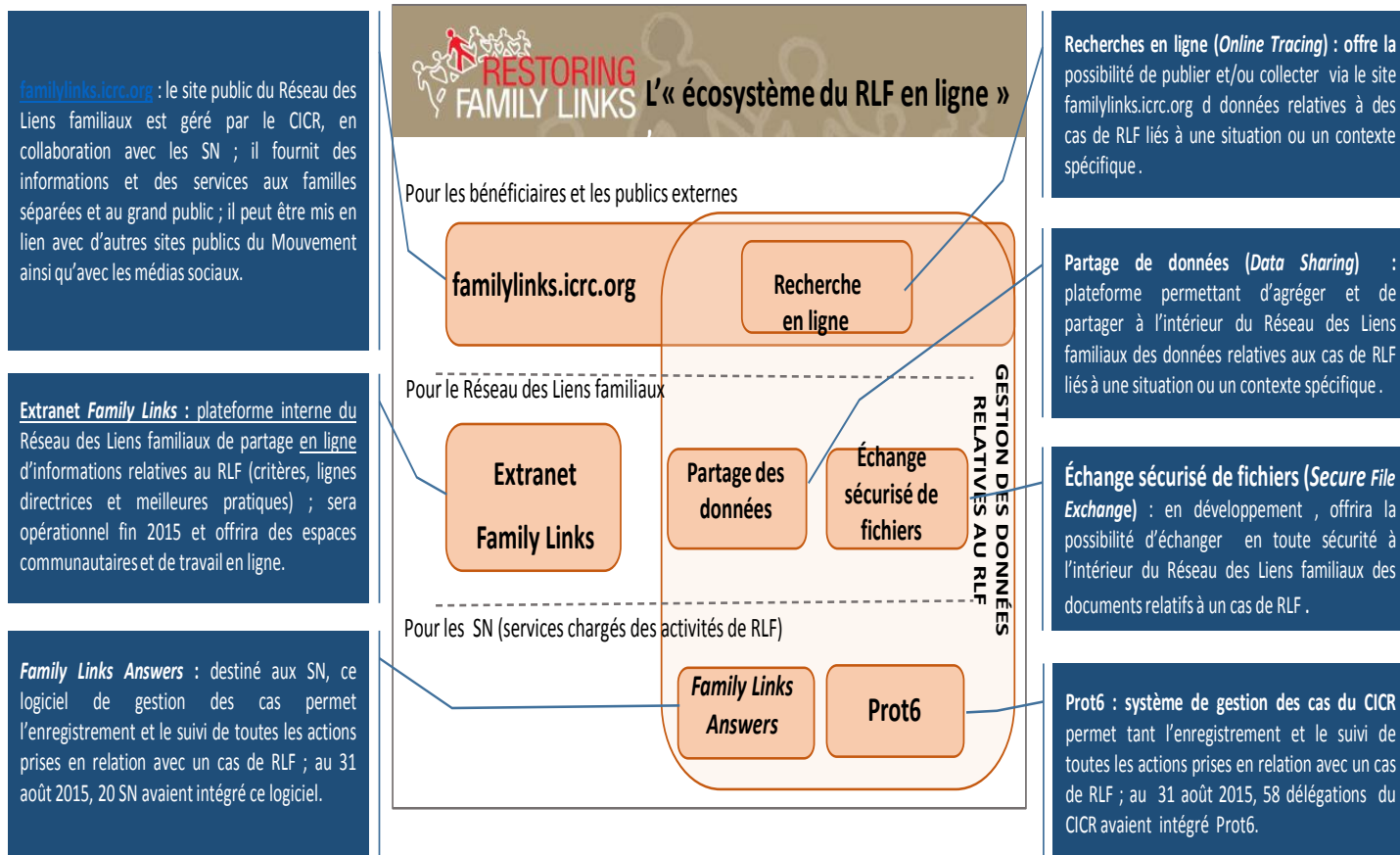
La façon dont les personnes communiquent entre elles et recherchent des informations a radicalement changé au cours des dernières décennies. D'importantes dispositions de la Stratégie RLF appelaient à une ambitieuse modernisation des méthodes de travail du Réseau des Liens familiaux, notamment par le biais d'une meilleure utilisation des télécommunications et de l'Internet⁷. Pendant l'élaboration de ces nouveaux outils technologiques, la protection des données gérées par le Réseau des Liens familiaux – en particulier des données relatives aux bénéficiaires, qui sont au cœur des activités de RLF – était au centre des préoccupations (voir, plus bas, l'encadré intitulé « Protéger les données relatives aux bénéficiaires : un engagement du Réseau des Liens familiaux »). Les projets en cours d'élaboration décrits dans le rapport intérimaire de 2011 sont entre-temps devenus réalité. Un véritable « écosystème du RLF en ligne » a vu le jour (voir le graphique ci-dessous). De nouvelles opportunités sont maintenant à la disposition du Réseau des Liens familiaux en ce qui concerne la communication publique, les services en ligne pour les bénéficiaires, l'échange d'informations et, enfin, la gestion et le partage des données sécurisées.

Le nouveau **site Internet** du Réseau des Liens familiaux familylinks.icrc.org était l'une des mesures prévues dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie RLF. Lancé en 2012, en anglais, puis mis en ligne en français, espagnol et arabe, le site a pour but d'améliorer l'accès des bénéficiaires et des autres parties prenantes aux services de RLF. Des informations, régulièrement mises à jour, présentent les services de RLF offerts dans 161 pays et donnent les coordonnées des SN et des délégations du CICR (avec les formulaires de contact électronique). Lors de crises spécifiques, les services de recherches en ligne sont activés. Ils permettent l'enregistrement des bénéficiaires (personnes qui se signalent « en vie » ou personnes recherchées par des proches) : entre 2011 et 2015, 13 sites⁸ de ce type ont été activés. Le site présente des exemples de cas vécus et il illustre les activités de RLF à l'aide de reportages et de vidéos provenant du monde entier ; enfin, des pages thématiques expliquent les services de RLF.

⁷ Voir *Stratégie RLF*, Objectif stratégique 1, Action 4 : « Développer les capacités permettant d'évaluer, d'adapter et d'intégrer les outils technologiques, de manière à accroître l'efficacité des programmes » et Objectif stratégique 2, Action 2 : « Renforcer la coordination au sein du Réseau des liens familiaux ».

⁸ Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kosovo, Somalie, Népal (conflit), Côte d'Ivoire, Europe (migrants), Philippines (typhon Haguit), Vanuatu (cyclone Pam), Chili (inondations dans le nord du pays), Népal (tremblement de terre) et Soudan du Sud.

L'écosystème du RLF en ligne



Avec plus de 22 000 cas individuels publiés depuis mi-2014, plus de 3 000 demandes de recherches reçues en ligne et plus de 1,3 million de pages visitées depuis son lancement fin 2012, le site Internet familylinks.icrc.org a permis de mieux informer les bénéficiaires et de sensibiliser davantage au RLF les autres parties prenantes. Plus de 41% des SN ont signalé l'augmentation des contacts en lien avec le RLF via le site Internet.

Aujourd'hui, 90% des SN ont un site Internet institutionnel et/ou des comptes dans les médias sociaux dont 68% contiennent des informations sur le RLF, mais seulement 36% renvoient vers le site familylinks.icrc.org. Ces ressources numériques devraient être davantage utilisées.

Elles présentent en outre un fort potentiel en vue, d'une part, de leur intégration dans les stratégies opérationnelles (conseils et services aux victimes de catastrophes et autres situations d'urgence, afin de faciliter leur accès aux services de RLF, et

partage transfrontalier des données relatives aux cas de personnes recherchées le long des voies migratoires) et, d'autre part, du renforcement des synergies de communication et du travail collaboratif entre les membres du Réseau des Liens familiaux (partage d'expériences, de manière interactive, et campagnes conjointes, alliant la communication sur le RLF et le fundraising). Le Réseau des Liens

La mise au point d'outils de communication et de traitement des données en ligne a permis d'accroître considérablement l'efficacité du travail et d'étendre les services de RLF aux publics-cibles. Ces outils ne peuvent toutefois pas remplacer le travail des praticiens du RLF sur le terrain, ni la production d'autres matériels et outils promotionnels, qui devra être poursuivi en fonction des besoins.

familiaux (à la différence d'autres acteurs intervenant sur Internet) dispose, parmi ses principaux atouts, de la capacité de combiner les ressources numériques évoquées ci-dessus avec l'action concrète menée sur le terrain par les praticiens du RLF.

L'accès à l'Internet risque de rester un obstacle sérieux pour l'utilisation de ces outils. Il apparaît que, de façon générale, l'accès à l'Internet ne serait facile que dans les grandes villes ainsi que pour le personnel chargé des activités de RLF au siège des SN. Pour les bénéficiaires potentiels, les habitants des régions rurales et des petites villes ainsi que pour le personnel chargé des activités de RLF au niveau des sections régionales et locales de la SN, l'accès serait partiel ou difficile. Cette situation met également en évidence la nécessité de continuer à utiliser les moyens traditionnels de diffusion et de partage d'informations tenant compte de la réalité sur le terrain. En même temps, l'utilisation du site Internet familylinks.icrc.org via les téléphones mobiles (en cours de développement) est appelée à prendre de l'ampleur, la couverture de la téléphonie mobile étant considérée bien supérieure à celle des autres moyens, traditionnels, d'accès à l'Internet.

La sensibilisation au RLF au sein du Réseau des Liens familiaux, condition essentielle du renforcement de l'action du Mouvement dans ce domaine

Des progrès ont été constatés en ce qui concerne la coordination et le partage d'informations au sein du Réseau des Liens familiaux. Une majorité de SN (76%) se coordonnent, de manière régulière ou occasionnelle, avec d'autres composantes du Mouvement. Au cours des deux ou trois dernières années, l'Agence centrale de recherches a constaté une augmentation continue du nombre de contacts ; les échanges sont en outre de plus en plus dynamiques, comme en témoignent, par exemple, la publication régulière de **mises à jour RLF électroniques** (« RFL Udates ») – destinées à renseigner les membres du Réseau des Liens familiaux sur l'action menée dans certaines situations d'urgence spécifiques – et le niveau élevé de participation aux enquêtes de 2014 et 2015 sur le RLF.

Quelque 57% des SN questionnées ont élaboré des produits de communication relatifs au RLF à l'intention d'un public interne, et 38% ont mis en œuvre des plans de communication contenant des éléments RLF également destinés à leurs propres employés et volontaires.

De tels efforts, visant à accroître la sensibilisation interne au RLF, peuvent être vus comme constituant une condition préalable à l'inclusion du RLF dans les plans stratégiques et opérationnels des SN. Il existe en effet une claire corrélation entre cette inclusion et le niveau perçu de sensibilisation au RLF.

L'examen des différents niveaux de sensibilisation au RLF au sein des SN révèle d'importantes différences. Il est intéressant de noter que, faisant suite aux recommandations du rapport de 2011, les départements chargés de la gestion des catastrophes se trouvent maintenant en tête de liste : ce sont eux qui connaissent le mieux le RLF (74% des SN jugent que leur niveau de connaissance du RLF est bon ou moyen. Divers défis doivent encore être relevés pour obtenir une

En marge des **réunions statutaires de 2013**, à Sydney, la Croix-Rouge australienne a organisé plusieurs initiatives promotionnelles importantes sur le RLF : un bénéficiaire des services de RLF a témoigné lors du Forum Humanitaire ; l'action du Réseau des Liens familiaux a été montrée par le biais de vidéos, photos et matériel imprimé dans le stand RLF installé dans le Village humanitaire ; enfin, les catastrophes en mer ont constitué le thème central d'un déjeuner-débat sur le RLF et la migration.

meilleure intégration du RLF dans les plans de préparation et de réponse aux situations d'urgence (voir la première partie). Parmi les dirigeants et les cadres supérieurs, la connaissance du RLF est jugée bonne ou moyenne par 68% des SN mais 29% des SN la jugent seulement très faible, voire nulle. Pourtant, le soutien des dirigeants et des cadres supérieurs constitue la clé du succès pour améliorer le développement stratégique et le positionnement du RLF, deux domaines dans lesquels des progrès ont été réalisés, malgré les faibles ressources à disposition (voir la troisième partie). Les résultats concernant les départements de la communication sont très similaires. Davantage d'attention et de collaboration avec les services chargés des activités de RLF sont nécessaires pour, notamment, élaborer des plans de

communication efficaces, spécifiquement destinés à des publics influents, internes et externes (voir ci-dessous).

Parmi les dirigeants des sections régionales et locales et de divers départements – affaires sociales, santé, fundraising et ressources humaines –, le niveau de connaissance du RLF est perçu par une majorité de SN comme étant « minimal ». Ce manque de notoriété prive souvent les Services RLF de nouvelles chances d'atteindre les bénéficiaires ou de mobiliser davantage de ressources.

Les bénéficiaires doivent connaître l'existence des services de RLF

Les bénéficiaires, actuels ou potentiels, doivent connaître l'existence des services de RLF offerts aux familles séparées. Or, 34% des SN estiment que, parmi ces bénéficiaires, le niveau de connaissance des services de RLF est soit minimale soit nulle. En raison, vraisemblablement, d'un manque de ressources ou de soutien interne, seulement 12% des services en charge des activités de RLF se considèrent eux-mêmes comme étant très efficaces pour atteindre les bénéficiaires potentiels, alors que 26% jugent leur efficacité insatisfaisante.

Où que se trouvent les bénéficiaires, il conviendrait de mettre en œuvre de manière plus systématique des stratégies et des activités plus efficaces de communication axée sur le RLF. La mise en œuvre de ces stratégies et activités dans le cadre de plans de communication RLF (voir l'encadré ci-dessous) – avec le soutien le plus large possible des autres départements des SN (communication, services aux migrants, gestion des catastrophes, etc.) – peut contribuer de manière importante à diffuser des informations sur le RLF auprès des bénéficiaires et à faire mieux connaître les services offerts dans ce domaine. Quand de tels plans ont été élaborés et mis en œuvre, le pourcentage de bénéficiaires considérés comme étant bien informés passe de 51 à 81%.

L'élaboration du **Guide sur l'élaboration d'un plan de communication RLF** destiné aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge constitue une réalisation majeure du Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF ; il a été diffusé en 2014 (en anglais, français, espagnol et arabe) dans l'ensemble du Réseau des Liens familiaux.

Le Guide souligne la nécessité d'adapter les plans de communication RLF en fonction des objectifs spécifiques de toute initiative lancée dans ce domaine, ainsi que des publics visés, des messages-clés et des moyens et outils de communication choisis (il est important, par exemple, de distinguer, d'une part, la promotion des services de RLF auprès des bénéficiaires potentiels et, d'autre part, la communication dans un but de levée de fonds, axée sur les donateurs) ; chacun de ces aspects doit être inclus dans les plans.

Les SN sont vivement encouragées à élaborer et à mettre continuellement en œuvre un plan de communication relatif au RLF, en utilisant le Guide comme document de référence.

Des plans de communication RLF couvrant à des degrés divers tous les principaux publics ont été élaborés et mis en œuvre par un assez grand nombre de SN (43%). Ces plans peuvent être de caractère global, porter sur l'ensemble des activités de la SN, ou être spécifiquement axés sur le RLF mais plus de la moitié des SN n'en disposent pas encore. Or, il a déjà été relevé que lorsqu'un plan de communication RLF est mis en œuvre, le niveau de sensibilisation au RLF est perçu comme étant nettement plus élevé au sein des SN, parmi les publics-cibles que constituent les parties prenantes

externes (en particulier les autres organisations) ainsi que dans les médias et parmi les donateurs. De plus, les évaluations des besoins et des capacités en matière de RLF ont continué à se multiplier au sein du Réseau des Liens familiaux depuis 2011⁹. Elles ont souvent été un moyen très efficace de renforcer les contacts et l'interaction entre, d'une part, les services chargés des activités de RLF et, d'autre part, les bénéficiaires potentiels et d'autres parties prenantes ciblées, à l'intérieur comme à l'extérieur des SN.

⁹ Voir l'introduction et l'annexe B, figure 5.

Sensibiliser au RLF les autres parties prenantes peut soutenir et faciliter grandement les activités de RLF

Une vaste gamme et variété de produits de communication sur le RLF ont été développés par 71% des SN à l'intention de divers publics-cibles. Toutefois, 29% des SN indiquent n'avoir produit aucun matériel de ce type. Entre 2012 et 2015, un grand nombre d'activités de promotion importantes en lien avec le RLF ont été organisées par des SN et le CICR, y compris des campagnes à grande échelle. Des anniversaires spéciaux de certains Services RLF, ainsi que des commémorations spécifiques telles que la Journée internationale des Personnes disparues, ont également été mis à profit à cette fin. De nombreuses productions (en format audiovisuel, audio et imprimé) ont été réalisées, dont beaucoup sont accessibles via le site familylinks.icrc.org.

Cependant, le niveau de sensibilisation au RLF des autres parties prenantes est considéré comme plutôt faible. Parmi les autorités publiques, les organisations internationales, les ONG et, en particulier, parmi les médias, les donateurs et le grand public, le niveau de sensibilisation est largement perçu comme étant seulement minimal, voire nul. Cette situation pourrait également être considérée comme résultant des efforts plutôt limités en termes de coordination et de partage d'informations avec les pouvoirs publics, les organisations internationales et les ONG (seulement 44% des SN indiquent une coordination occasionnelle ou régulière avec ces instances). Pourtant, l'efficacité des activités de RLF peut varier selon la mesure dans laquelle les parties prenantes parviennent à mieux comprendre le rôle et les responsabilités des unes et des autres. Le but est d'accroître l'accès aux bénéficiaires ainsi que l'information dont ils disposent ; d'établir des accords, partenariats et synergies sur le plan opérationnel ; enfin, d'obtenir un soutien financier ainsi que des ressources en faveur des activités de RLF.

Un engagement à protéger les données relatives aux bénéficiaires

Un code de conduite relatif à la protection des données pour le Réseau des Liens familiaux¹⁰

Le Mouvement a accompli ces dernières années d'importants progrès dans l'élaboration et la mise en œuvre d'outils de gestion de l'information dans l'ensemble du Réseau des Liens familiaux. Ces outils ont permis de répondre plus rapidement aux besoins des bénéficiaires et ont amélioré la qualité des services qui leur sont fournis. Ces outils facilitent la communication ainsi que la transmission d'informations, mais leur adoption génère des risques supplémentaires **en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel**.

Le Réseau des Liens familiaux réaffirme son engagement, pris de longue date, de protéger **les droits fondamentaux des bénéficiaires en matière de confidentialité et de respect de la vie privée**¹¹, et d'accorder une grande importance à l'établissement d'un **contact direct, personnel**, avec eux. C'est en effet cette manière **unique de travailler** qui contribue à préserver la confiance des interlocuteurs – bénéficiaires, autorités et parties prenantes – et qui distingue le réseau du nombre croissant de concurrents apparus dans le monde virtuel au cours de ces dernières années.

Le **nouveau code de conduite** a été élaboré en ayant ces éléments à l'esprit, ainsi qu'en réponse à un environnement réglementaire de plus en plus complexe et contraignant en matière de protection des données, aux niveaux tant national que régional.

¹⁰ Voir à ce propos, sur le site Internet familylinks.icrc.org, les « Dernières nouvelles » concernant la diffusion, au sein du Réseau des liens familiaux, d'un nouveau code de conduite relatif à la protection des données (*Code of Conduct on Data Protection for the FLN*, à paraître en français en 2016).

¹¹ La question de la protection des données personnelles et du respect de la confidentialité – en rapport avec l'émergence de nouvelles technologies – a été identifiée en tant que défi à relever ; il y est fait référence dans la Stratégie RLF (Objectif stratégique 1, Action 4). Le droit fondamental au respect de la vie privée est inscrit à la fois dans des textes juridiques universels (UDHR48, ICCPR66) et régionaux (ECHR50, Convention du Conseil de l'Europe de 1981, CFREU 2000).

Ce code de conduite énonce les principes de base et définit les procédures essentielles que les membres du Réseau des Liens familiaux doivent respecter pour que les informations reçues des bénéficiaires soient protégées et utilisées dans l'intérêt supérieur des bénéficiaires. Il cherche à répondre à des questions telles que : Comment pouvons-nous protéger contre les abus les mineurs dont nous publions les photos en ligne ? Comment pouvons-nous respecter les principes régissant la protection des données lorsque nous traitons sans leur consentement des données personnelles relatives aux personnes recherchées ? Comment pouvons-nous respecter le principe enjoignant de « ne pas nuire » lorsque nous transférons à des tierces parties des données personnelles relatives aux bénéficiaires de nos services ?

Cela étant, il est reconnu que la mise en œuvre de ces principes représente un défi majeur, raison pour laquelle :

- **Un groupe de surveillance sera mis sur pied pour assurer dans le monde entier – par le biais de la diffusion, de l'analyse comparative et du partage des bonnes pratiques ainsi que de la formation – la mise en œuvre du nouveau code de conduite relatif à la protection des données.**
- **Tous les administrateurs du Réseau des Liens familiaux et tous les dirigeants des SN concernées devront se familiariser avec le contenu de ce code de conduite.**
- **De manière générale, l'ensemble des employés et des volontaires appelés à traiter des données personnelles doivent recevoir une formation portant à la fois sur le code de conduite et sur les principes de la protection des données.**
- **Toutes les SN et toutes les délégations du CICR doivent prendre les mesures nécessaires pour assurer l'application du Code de conduite et son intégration dans la pratique du RLF.**

3 Ressources et partenariats pour les activités de RLF

Les progrès réalisés en termes de positionnement stratégique du RLF ne sont pas allés de pair avec une augmentation des ressources disponibles pour le développement des services de RLF

L'expansion et le renforcement de l'action déployée dans le domaine du RLF ainsi que la modernisation des outils et des méthodes utilisées portent leurs fruits. De fait, les résultats sont très encourageants en termes d'augmentation, au sein du Réseau des Liens familiaux, du volume des activités menées en faveur des familles séparées et des échanges liés au traitement des cas¹². Cela étant, le Réseau des Liens familiaux demeure fragile en raison du manque de détermination au sein du Mouvement à garantir des ressources humaines et financières suffisantes pour assurer le développement (parfois même seulement le maintien) des services de RLF et permettre une réponse adaptée aux besoins identifiés ou potentiels des familles séparées.

Le manque de ressources supplémentaires pour les activités de RLF continue largement à nuire à la mise en œuvre de stratégies d'investissement ambitieuses qui permettraient de mener les actions opérationnelles en ligne avec l'évolution des besoins.

¹² Voir l'annexe B, figures 2, 3 et 4. Au total, 53% des SN ont constaté une augmentation de leurs échanges liés au traitement des cas avec d'autres membres du Réseau des liens familiaux depuis 2011.

Il a été confirmé que le RLF avait été intégré dans les plans stratégiques et les plans de développement de 76% des SN, ce qui reflète la persistance d'une augmentation positive et significative depuis 2006 (moins de 40%) et cela, jusqu'en 2011 (67%). Il convient toutefois de noter que l'inclusion du RLF dans les budgets et les plans opérationnels annuels marque un ralentissement relatif par rapport à 2011.

Comme durant la période précédente, les budgets RLF sont en général restés stagnants (52% des SN) et ont même baissé (17% des SN) depuis 2011. Près des deux tiers des différences observées (31% des SN) en termes de diminution et d'augmentation des ressources tiennent au fait que le fonctionnement des Services RLF dépend fortement du soutien financier apporté par le CICR ; or, le niveau de ce soutien varie en fonction de l'engagement et des priorités opérationnelles du CICR dans les différents contextes concernés. Une douzaine seulement de SN ont réussi à mobiliser indépendamment des ressources humaines et financières supplémentaires pour leurs activités de RLF.

De manière générale, un grand nombre de composantes du Mouvement sont confrontées à des contraintes économiques qui limitent le financement de leurs activités et, de plus, des obstacles spécifiques continuent de peser sur les Services RLF, réduisant encore leurs chances de bénéficier de ressources supplémentaires.

Les objectifs fixés en termes de mobilisation accrue des ressources et de diversification du financement pour le RLF n'ont pas été atteints

Malgré la nette augmentation de leur nombre, les outils de communication et de produits dédiés au RLF (voir la deuxième partie) restent sous-utilisés en ce qui concerne la recherche de bailleurs et de fonds. De tous les publics externes, ce sont les donateurs qui sont perçus comme étant les moins bien informés au sujet du RLF ; même au sein des SN, les personnes en charge de la levée de fonds sont également identifiées comme étant les moins au courant des questions liées au RLF¹³. La faiblesse générale de beaucoup de SN¹⁴ dans le domaine de la levée de fonds a également pour conséquence le fait que seul un nombre minimal de SN (moins de vingt) ont tenu compte du RLF dans leurs stratégies et activités de mobilisation des ressources.

Dans le cadre de la Stratégie de mobilisation des ressources de la Fédération (adoptée en 2011), des réseaux de praticiens de la levée de fonds ont été mis sur pied au sein du Mouvement et de nouvelles opportunités pour aider les SN ont été créées (outils, formation, échange de pratiques, etc.). Cela étant, ces initiatives, et plus généralement les priorités et le travail liés à la levée de fonds, sont pour la plupart inconnus du Réseau des Liens familiaux. Les interactions entre les Services RLF de SN et les personnes en charge de la levée de fonds sont restées à un niveau minimal, alors qu'il existe des opportunités de mieux « profiler » le RLF auprès des donateurs, en faisant valoir qu'il s'agit de l'un des volets essentiels de l'action humanitaire du Mouvement.

Une majorité de Services RLF de SN financièrement autonomes ont réussi à faire financer leurs activités en les intégrant dans le budget ordinaire de leurs SN respectives ; par contre, les cas où un soutien financier a

Les efforts visant à assurer une plus grande autonomie financière ou une plus nette diversification des sources de financement sont restés insuffisants et n'ont pas produit de résultats convaincants.

L'élaboration de stratégies plus efficaces en matière de levée de fonds et de diversification des sources de financement pour le RLF requiert des collaborations internes renforcées.

¹³ Voir l'annexe B, figures 16 et 17.

¹⁴ Lors de la préparation de la Stratégie de mobilisation des ressources de la Fédération (2011), 56% des SN avaient été considérées comme ayant une faible capacité en matière de mobilisation des ressources ; 26% seulement des SN disposaient d'une stratégie nationale de mobilisation des ressources et 36% seulement disposaient d'un personnel formé à la levée de fonds.

été spécifiquement alloué au RLF par des parties prenantes externes au Mouvement (c'est-à-dire des donateurs privés, des entreprises ou d'autres organisations) restent rares (avec une douzaine à peine de SN concernées) et les montants sont modestes et rapidement épuisés.

Le CICR couvre de 50 à 100% des budgets RLF d'environ 40% des SN¹⁵. En fait, le CICR demeure la source de financement la plus importante d'un grand nombre de Services RLF. Le budget du CICR et sa capacité de lever des fonds garantissent la mise en œuvre et la continuité d'une grande partie des activités du Réseau des Liens familiaux. Malgré un soutien financier moins important et des périodes d'engagement plus limitées, plusieurs SN ont déjà saisi la possibilité d'inclure les activités de RLF déployées dans le cadre d'opérations d'urgence dans les demandes qu'elles présentent au DREF (Fonds d'urgence de la Fédération pour les secours en cas de catastrophe)¹⁶. Il convient de saluer cette démarche, car elle constitue une évolution positive.

Bien que 34% des SN indiquent avoir conclu avec les pouvoirs publics des accords qui reconnaissent leur rôle dans le domaine du RLF¹⁷, seuls 13 Services RLF de SN reçoivent actuellement des fonds publics pour couvrir des parties importantes de leur budget¹⁸. La conclusion de tels accords s'inscrit dans la lignée des recommandations de la Stratégie RLF¹⁹ et il convient de l'encourager afin, notamment, de formaliser l'intégration des activités de RLF dans le rôle conféré à la SN par les autorités (par exemple, réception des migrants, préparation aux situations d'urgence, premiers secours lors de rassemblements publics, services en faveur des victimes de situations de conflit et de violence, mandat du Bureau national de renseignements, etc.). Il faudra poursuivre, auprès des pouvoirs publics, les efforts d'explication et de promotion du RLF : cela devrait permettre de leur faire prendre davantage conscience de la pertinence et de la spécificité des activités de RLF déployées par les SN en tant qu'auxiliaires des pouvoirs publics, et d'obtenir un soutien financier accru.

Les SN doivent mieux exploiter les opportunités d'intégrer les activités de RLF dans leur rôle d'auxiliaires des pouvoirs publics, et notamment obtenir le financement du RLF par des fonds publics.

L'intensification des échanges entre ses membres renforce le Réseau des Liens familiaux

Le CICR reste déterminé à poursuivre ses partenariats opérationnels avec plus de 80 SN, ce qui implique d'agir de manière coordonnée dans le domaine du RLF et de fournir un soutien financier et technique dans les pays respectifs de ces SN. Les partenariats opérationnels soulignent la responsabilité des partenaires de baser leur coordination et leur coopération sur la confiance, la compréhension et le respect mutuels ainsi que de satisfaire toujours davantage aux impératifs de transparence et de responsabilité.

De plus, comme en 2011, moins de cinq SN ont été en mesure de d'affecter au plan international des moyens financiers et des ressources humaines afin de soutenir des partenariats durables dans le domaine du RLF avec des Sociétés sœurs. Trois obstacles principaux ont été observés : très peu de Services RLF de SN réussissent à maintenir un dispositif interne suffisant, permettant de détacher (à moyen ou à long terme) des experts en RLF ; les départements chargés des affaires internationales considèrent rarement le RLF comme un domaine prioritaire pour la coopération internationale, même si leur propre SN possède

¹⁵ Les Services de RLF de 25% des SN sont entièrement financés par le CICR ; voir l'annexe B (commentaires des figures 30 et 31).

¹⁶ Le règlement de ce fonds spécial fait explicitement référence au RLF en tant que domaine d'activité pouvant être financé. Par exemple, des fonds du DREF ont été récemment alloués à quatre SN européennes (Bulgarie, Grèce, Italie et Malte) pour financer leurs interventions d'urgence en faveur des migrants, y compris le volet RLF.

¹⁷ Il a même été confirmé par davantage de SN que leur RLF rôle était reconnu dans les législations et réglementations nationales (43%) ou dans des accords et des plans liés aux interventions d'urgence (42%) ; voir l'annexe B, figures 8 et 15.

¹⁸ Dans ces cas, les contributions couvrent plus de 50% du budget RLF de la SN ; seules 8 autres SN ont mentionné un pourcentage inférieur de financement public.

¹⁹ Cette recommandation apparaît en particulier dans l'Objectif stratégique 2, Action 4, de la Stratégie RLF (« Renforcer les interactions avec les autorités et d'autres organisations ») ; elle a été réitérée dans le rapport intérimaire de 2011.

une expertise reconnue dans ce domaine ; enfin, les bénéficiaires potentiels d'un tel soutien international (SN ou délégations du CICR) ont de grandes difficultés à formaliser, planifier et opérationnaliser des partenariats ouverts à d'autres SN.

Malgré ces contraintes, une douzaine de SN ont réussi à apporter à des Sociétés sœurs un soutien limité mais très apprécié (comme, par exemple, la participation à des évaluations, l'organisation de la formation, etc.) ou à contribuer avec efficacité au développement de nouveaux outils collaboratifs tels que, par exemple, la campagne de publication en ligne de photographies de personnes recherchant leurs proches parmi les migrants en Europe²⁰ et le nouveau Code de conduite relatif à la protection des données mentionné plus haut.

Les Services chargés des activités de RLF participent de plus en plus aux échanges internationaux. Des plateformes de travail dédiées au RLF se sont multipliées aux niveaux régional et transrégional, et elles ont considérablement contribué à l'émergence d'un Réseau mondial des Liens familiaux davantage inclusif et interactif²¹. Les discussions à propos des pratiques et défis opérationnels à l'échelon régional sont ainsi facilitées ; l'on constate davantage de cohésion ainsi que des stratégies de réponse mieux coordonnées pour faire face aux phénomènes toujours plus complexes qui sont liés aux séparations de familles. À quelques rares exceptions près²², ces plateformes ont été mises en place et fonctionnent sous l'égide et avec les moyens du CICR, ainsi que là où des points focaux RLF ont été désignés (à l'échelon de la région ou du continent). Certaines plateformes sont encore fragiles, et des régions entières ne sont pas couvertes du fait, bien souvent, d'un changement de priorités et de ressources limitées au niveau du CICR.

Les plateformes de travail dédiées au RLF, qui réunissent aux niveaux régional et transrégional les SN, le CICR et la Fédération, doivent être maintenues et encore développées.

Il est essentiel que le CICR, avec l'appui du Réseau des Liens familiaux, maintienne et renforce le réseau de points focaux créés aux niveaux régional et continental.

Le développement d'un « écosystème en ligne » pour le rétablissement des liens familiaux (voir le graphique dans la deuxième partie) soutient également des interactions plus efficaces sur plusieurs plans : communication publique ; activités en faveur des familles séparées ; partage d'informations méthodologiques et opérationnelles ; enfin, traitement des demandes et des dossiers des bénéficiaires.

²⁰ Campagne « Trace the Face » : voir <http://familylinks.icrc.org/europe/en>

²¹ Ce qui correspond, en particulier avec l'Objectif stratégique 2, Action 2, de la Stratégie RLF (« Renforcer la coordination au sein du Réseau »).

²² Il s'agit, par exemple, des groupes sous-régionaux de RLF, créés dans les pays scandinaves, les pays germanophones et l'Amérique du Nord.

Relever ensemble les défis RLF posés par la migration

Guerres, violences, changements climatiques, ou l'espoir d'échapper à la misère, encouragent la migration et engendrent les tragédies qu'elle provoque désormais. Pas un jour ne passe sans que nous parviennent – de la Méditerranée, de l'Afrique, du Moyen-Orient, de l'Océan indien et des Amériques – des nouvelles de naufrages, arrestations, déportations, disparitions, violences xénophobes ou traite d'êtres humains. Le Mouvement a pris l'engagement²³ de parvenir à une meilleure compréhension des conséquences humanitaires de la migration et à proposer des réponses plus appropriées.

Aider les familles à surmonter leur angoisse lorsque des proches disparaissent sur des routes lointaines et dangereuses ; retrouver la trace de migrants, qui souvent se cachent, et leur porter assistance ; aider les migrants à surmonter les difficultés d'ordre politique, juridique et administratif qui les assaillent, et leur fournir des services de RLF sans discrimination et indépendamment de leur statut juridique ; rendre leur dignité et leur identité aux milliers de migrants qui ont perdu la vie et renseigner leur famille. Ce sont là autant de besoins humanitaires pressants auxquels le Réseau des Liens familiaux est bien placé pour répondre. Pour ce réseau, la multiplication et la complexité des cas de séparation de familles liés à la migration constituent un défi collectif majeur : ces cas sont maintenant considérés par les Services RLF des SN comme représentant le principal problème auquel une réponse doit être apportée²⁴. La préparation en prévision de nouvelles situations d'urgence liées à la migration – migrants qui sont les victimes directes de naufrages, d'accidents ou de catastrophes, ou communautés de diaspora affectées par la disparition d'êtres chers provoquée par des catastrophes ou des violences dans leur pays d'origine – a également été identifiée en tant que priorité pour les SN et pour la coordination régionale.

Ces dernières années, un nombre croissant d'initiatives (parfois expérimentales) ont été mises en œuvre en faveur des migrants dans le domaine du RLF. L'un des éléments distinctifs du Réseau des Liens familiaux tient au fait qu'il est présent dans la plupart des pays d'origine, de transit et de destination des migrants et de leurs familles. Cela représente une opportunité de fournir des services le long des voies migratoires afin de répondre aux besoins des migrants vulnérables dans le domaine du RLF. Les difficultés considérables telles que les disparitions de migrants et la complexité de la tâche consistant à travailler auprès de personnes en transit se reflètent tant dans l'augmentation progressive du nombre de demandes de recherches que dans le très modeste taux de succès. L'effort conjoint qui a été entrepris doit donc être amplifié afin de répondre aux besoins des migrants et de leurs familles.



Camp de Bayeun, Aceh-Oriental, Indonésie : avec l'aide de la Croix-Rouge indonésienne et du CICR, des migrants téléphonent à des proches pour leur annoncer qu'ils sont sains et saufs.

CC BY-NC-ND / CICR / Fitri Adi Anugrah / Juin 2015

²³ Voir la *Politique relative à la Migration* adoptée en 2009 par la Fédération et le Mouvement ainsi que la résolution 3 de la XXXI^e Conférence internationale (2011) « Migration : garantir l'accès, la dignité, le respect de la diversité et l'intégration sociale ».

²⁴ Voir l'annexe B, figure 6.



Plusieurs membres du Réseau des Liens familiaux en Europe participent au projet [Trace the Face](#) qui offre aux migrants et à leurs familles une autre façon de rechercher des proches : la publication de photographies sur l'Internet et sur des affiches.

- Étant donné l'ampleur des besoins des migrants et de leurs familles dans le domaine du RLF, et en dépit des difficultés rencontrées, il est impératif de continuer à élaborer une réponse collective plus cohérente et plus efficace du Réseau des Liens familiaux.
- Des stratégies opérationnelles communes et coordonnées doivent être développées à une échelle correspondant à celle des principales routes de migration et ce, notamment, dans les plateformes de travail mises en place au niveau régional et transrégional.
- Les maillons faibles du Réseau des Liens familiaux doivent être renforcés le long des voies migratoires et un engagement plus ferme est requis de la part de toutes les composantes du Mouvement concernées afin d'accroître leurs capacités d'intervention.
- Le développement de partenariats, de méthodes et d'outils innovants pour retrouver la trace de migrants dont les proches sont sans nouvelles constitue une priorité et doit être encouragé.

Conclusion **La voie à suivre...**

Ce deuxième rapport intérimaire clôt la phase finale du plan de mise en œuvre de la Stratégie RLF. Tirant le bilan de ces huit dernières années, le Réseau des Liens familiaux continue de faire siennes et d'appuyer la vision et la direction stratégique initialement proposées. Le réseau a, de fait, accompli des progrès considérables dans la mise en œuvre des mesures prévues pour réaliser les objectifs stratégiques qui avaient été fixés. Un état d'esprit plus collaboratif caractérise désormais les interactions au sein du Réseau des Liens familiaux, donnant à ses membres la possibilité de parvenir à une compréhension plus large de la problématique de la séparation des familles, et d'étendre progressivement leurs domaines d'action et leurs méthodes d'intervention.

D'importants progrès mis en relief par la Stratégie RLF ont été réalisés ; d'autres progrès, plus nuancés, ont été également accomplis – dans leurs domaines respectifs de responsabilité – par les composantes du Mouvement en application de la Stratégie RLF, ainsi qu'en réponse aux besoins particuliers apparus dans leurs pays respectifs dans le domaine du RLF et ce, dans les limites des capacités existantes. Certains retards, revers et obstacles ont également été observés et certaines mesures prévues dans le plan de mise en œuvre de la Stratégie ont été abandonnées²⁵, d'autres ont été reportées²⁶. Les recommandations du présent rapport encouragent les personnes responsables des Services RLF ainsi que leurs supérieurs hiérarchiques à poursuivre les efforts et à surmonter les obstacles jugés préjudiciables au développement des activités en faveur des familles séparées.

L'héritage commun du Réseau des Liens familiaux a été considérablement enrichi par la mise au point de méthodes modernisées et de nouveaux outils de communication, ainsi que de nouveaux mécanismes de coordination et de synergie sur le plan opérationnel.

Les Services RLF des SN ont le devoir de se familiariser avec ces ressources et d'en tirer parti, et de les intégrer dans leurs plans – opérationnels et de développement – en faveur des familles séparées.

Au sein du Réseau des Liens familiaux, certains ont mis en évidence le fait que la Stratégie RLF a permis à de nombreux Services RLF de SN d'échapper à l'isolement et de s'unir autour d'une vision et d'un projet communs. Il est probable que dix années ne suffiront pas pour atteindre tous ces objectifs, en particulier lorsqu'un certain nombre des mesures qu'ils prévoient exigent des engagements à long terme, ou même permanents. Cela étant, la Stratégie RLF constitue une feuille de route globale et ambitieuse dans laquelle chaque composante a pu trouver une inspiration et des orientations pour définir ses propres priorités opérationnelles.

L'actuelle Stratégie RLF prendra fin en 2018. Le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF et les divers acteurs RLF qui ont été consultés s'accordent sur le fait qu'il est important d'assurer l'élaboration de nouvelles orientations stratégiques pour l'avenir du Réseau des Liens familiaux. À cette fin, ils s'accordent également sur le fait qu'un processus de travail devrait débuter en 2016-2017 ; le soutien et l'engagement du Réseau des Liens familiaux et des instances dirigeantes de toutes les composantes du Mouvement seront nécessaires.

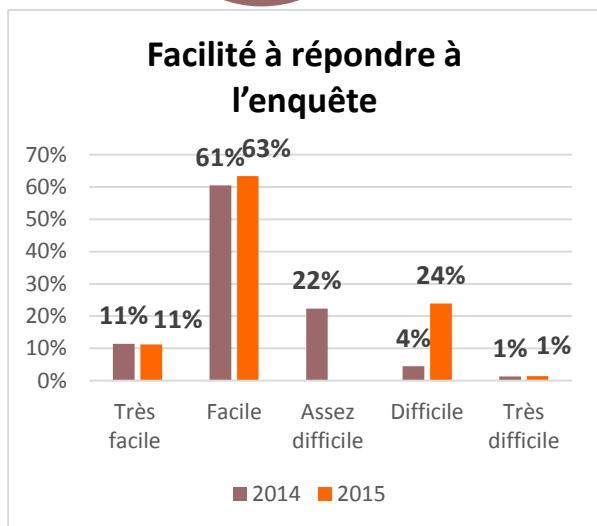
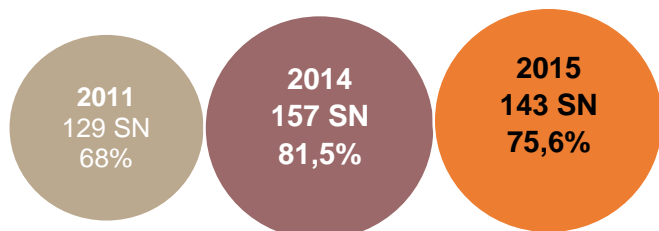
²⁵ Par exemple, du fait de l'absence de planification et de développement des contributions et partenariats internationaux au sein du Réseau des liens familiaux, l'évaluation des contributions en matière de RLF qui était supposée avoir lieu tous les trois ans (Objectif stratégique 1, Actions 1.5.5 et 1.5.8) n'a pas été organisée.

²⁶ Il s'agissait principalement d'un cadre de gestion des performances en matière de RLF pour l'ensemble du Réseau des liens familiaux (Objectif stratégique 1, Action 3).

- **Toutes les personnes responsables des Services RLF, ainsi que les instances dirigeantes des SN concernées, du CICR et de la Fédération, continueront de déployer les efforts nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie RLF pour 2008-2018, en tenant compte des recommandations du présent rapport ainsi que des résultats globaux et individuels des enquêtes réalisées.**
- **L'Agence centrale de recherches et le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie RLF évalueront l'impact de la Stratégie RLF sur le Réseau des Liens familiaux, dans le cadre de la mise à jour de la cartographie mondiale des capacités RLF au sein du Mouvement qui sera réalisée en 2016-2017. Les résultats de cette enquête orienteront l'évolution de la politique et du cadre stratégique du Mouvement relatifs au RLF.**
- **Il sera essentiel de veiller à la participation des instances dirigeantes des SN concernées, du CICR et de la Fédération au processus d'élaboration et d'adoption de la future politique et du futur cadre stratégique du Mouvement relatifs au RLF.**
- **Il sera également primordial que tous les membres du Réseau des Liens familiaux s'engagent activement dans l'élaboration de la future politique et du futur cadre stratégique du Mouvement relatifs au RLF, en veillant à ce que des consultations aient lieu avec les acteurs pertinents à l'intérieur et à l'extérieur du Mouvement, en particulier ceux qui contribuent à améliorer l'efficacité et la coordination de l'action déployée dans le domaine du RLF (tels que les acteurs impliqués dans la gestion des catastrophes et autres situations d'urgence, les services aux migrants, la protection des enfants, la santé, etc.). En tant que mesure complémentaire, le Réseau des Liens familiaux devrait élaborer un plan de mise en œuvre afin de poursuivre son action aux niveaux global et régional à partir de 2018.**

Annexe A : Mise en œuvre de la Stratégie RLF : Participation aux enquêtes de 2014 et 2015

(en date du 15 juillet 2015)



- Les enquêtes en ligne via le site Internet familylinks.icrc.org ont montré leur efficacité : les taux de participation et de satisfaction sont élevés.
- Les remarques faites quant à la difficulté de répondre aux enquêtes étaient liées à la longueur de l'enquête de 2015 et à la

confusion due à la formulation de certaines questions.

| | Enquête 2014 | Enquête 2015 |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Afghanistan | ✓ | ✓ |
| Afrique du Sud | | |
| Albanie | ✓ | ✓ |
| Algérie | | ✓ |
| Allemagne | ✓ | ✓ |
| Andorre | | |
| Angola | | ✓ |
| Antigua et Barbuda | | |
| Arabie saoudite | ✓ | ✓ |
| Argentine | ✓ | ✓ |
| Arménie | ✓ | ✓ |
| Australie | ✓ | ✓ |
| Autriche | ✓ | ✓ |
| Azerbaïdjan | ✓ | ✓ |
| Bahamas | ✓ | ✓ |
| Bahreïn | | ✓ |
| Bangladesh | ✓ | ✓ |
| Barbade | | |
| Bélarus | ✓ | ✓ |
| Belgique (section francophone) | ✓ | ✓ |
| Belgique (section néerlandophone) | ✓ | ✓ |
| Belize | ✓ | ✓ |
| Bénin | ✓ | ✓ |
| Bolivie | ✓ | ✓ |
| Bosnie-Herzégovine | ✓ | ✓ |
| Botswana | ✓ | ✓ |
| Brésil | ✓ | ✓ |

| | Enquête 2014 | Enquête 2015 |
|--|--------------|--------------|
| Brunei Darussalam | | |
| Bulgarie | ✓ | ✓ |
| Burkina Faso | ✓ | ✓ |
| Burundi | ✓ | ✓ |
| Cambodge | ✓ | ✓ |
| Cameroun | ✓ | ✓ |
| Canada | | ✓ |
| Cap-Vert | | |
| Chili | ✓ | |
| Chine | ✓ | ✓ |
| Chine (branche de Hong Kong) | ✓ | ✓ |
| Chine (branche de Macao) | ✓ | |
| Chypre | ✓ | ✓ |
| Colombie | ✓ | ✓ |
| Comores | ✓ | ✓ |
| Congo (République démocratique du) | ✓ | ✓ |
| Congo (République du) | ✓ | ✓ |
| Corée (République de) | ✓ | |
| Corée (République Populaire Démocratique de) | | |
| Costa Rica | | ✓ |
| Côte d'Ivoire | ✓ | ✓ |
| Croatie | ✓ | ✓ |
| Cuba | ✓ | ✓ |
| Danemark | ✓ | ✓ |
| Djibouti | ✓ | |
| Dominique | ✓ | |
| Égypte | | ✓ |

| | Enquête 2014 | Enquête 2015 |
|--------------------------------|-----------------|-----------------|
| El Salvador | ✓ | ✓ |
| Émirats Arabes Unis | | |
| Équateur | ✓ | |
| Érythrée (non reconnue) | | |
| Espagne | ✓ | ✓ |
| Estonie | ✓ | ✓ |
| États-Unis d'Amérique | ✓ | ✓ |
| Éthiopie | ✓ | ✓ |
| Fédération de Russie | ✓ | ✓ |
| Fidji | ✓ | ✓ |
| Finlande | ✓ | ✓ |
| France | ✓ | ✓ |
| Gabon | ✓ | |
| Gambie | ✓ | ✓ |
| Géorgie | ✓ | ✓ |
| Ghana | ✓ | ✓ |
| Grèce | ✓ | ✓ |
| Grenade | | |
| Guatemala | | ✓ |
| Guinée | ✓ | ✓ |
| Guinée équatoriale | | |
| Guinée-Bissau | ✓ | ✓ |
| Guyana | | |
| Haïti | ✓ | ✓ |
| Honduras | ✓ | ✓ |
| Hongrie | ✓ | ✓ |
| Îles Cook | ✓ | ✓ |
| Îles Marshall | ✓ | ✓ |
| Îles Salomon | ✓ | |
| Inde | ✓ | ✓ |
| Indonésie | ✓ | ✓ |
| Irak | ✓ | ✓ |
| Iran (République Islamique d') | ✓ | ✓ |
| Irlande | ✓ | ✓ |

| | Enquête 2014 | Enquête 2015 |
|---|-----------------|-----------------|
| Islande | | |
| Israël | ✓ | |
| Italie | ✓ | |
| Jamaïque | | |
| Japon | ✓ | ✓ |
| Jordanie | ✓ | ✓ |
| Kazakhstan | ✓ | ✓ |
| Kenya | ✓ | ✓ |
| Kirghizistan | ✓ | ✓ |
| Kiribati | ✓ | |
| Koweït | ✓ | |
| Lesotho | ✓ | ✓ |
| Lettonie | | |
| Liban | ✓ | ✓ |
| Libéria | ✓ | ✓ |
| Libye | ✓ | |
| Liechtenstein | | |
| Lituanie | | |
| Luxembourg | ✓ | |
| Macédoine (ex-République yougoslave de) | ✓ | ✓ |
| Madagascar | ✓ | ✓ |
| Malaisie | ✓ | ✓ |
| Malawi | ✓ | ✓ |
| Maldives | ✓ | ✓ |
| Mali | ✓ | ✓ |
| Malte | ✓ | ✓ |
| Maroc | ✓ | ✓ |
| Maurice | | ✓ |
| Mauritanie | ✓ | ✓ |
| Mexique | ✓ | ✓ |
| Micronésie (États fédérés de) | ✓ | ✓ |
| Moldova (République de) | ✓ | ✓ |
| Monaco | ✓ | ✓ |
| Mongolie | | |

| | Enquête 2014 | Enquête 2015 |
|---|-----------------|-----------------|
| Monténégro | ✓ | ✓ |
| Mozambique | | |
| Myanmar | ✓ | ✓ |
| Namibie | ✓ | |
| Népal | ✓ | ✓ |
| Nicaragua | ✓ | ✓ |
| Niger | ✓ | ✓ |
| Nigéria | ✓ | ✓ |
| Norvège | ✓ | ✓ |
| Nouvelle-Zélande | ✓ | ✓ |
| Ouganda | ✓ | |
| Ouzbékistan | ✓ | |
| Pakistan | ✓ | |
| Palaos | ✓ | ✓ |
| Palestine | ✓ | |
| Panama | | ✓ |
| Papouasie-Nouvelle-Guinée | ✓ | ✓ |
| Paraguay | ✓ | ✓ |
| Pays-Bas | ✓ | ✓ |
| Pérou | ✓ | ✓ |
| Philippines | ✓ | ✓ |
| Pologne | ✓ | ✓ |
| Portugal | ✓ | ✓ |
| Qatar | ✓ | ✓ |
| République Arabe Syrienne | | ✓ |
| République Centrafricaine | ✓ | ✓ |
| République Dominicaine | ✓ | ✓ |
| République Populaire Démocratique Lao | | ✓ |
| République Tchèque | ✓ | ✓ |
| Roumanie | ✓ | ✓ |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | ✓ | ✓ |

| | Enquête 2014 | Enquête 2015 |
|-----------------------------------|-----------------|-----------------|
| Rwanda | ✓ | ✓ |
| Sainte-Lucie | | |
| Saint-Kitts-Et-Nevis | | ✓ |
| Saint-Marin | | |
| Saint-Vincent et Grenadines | | |
| Samoa | ✓ | ✓ |
| Sao Tomé et Príncipe | | |
| Sénégal | ✓ | ✓ |
| Serbie | ✓ | ✓ |
| Seychelles | | |
| Sierra Leone | ✓ | ✓ |
| Singapour | ✓ | ✓ |
| Slovaquie | ✓ | ✓ |
| Slovénie | ✓ | |
| Somalie (Puntland et Sud-central) | ✓ | ✓ |
| Somalie (Somali and) | ✓ | |

| | Enquête 2014 | Enquête 2015 |
|-------------------------------|-----------------|-----------------|
| Soudan | ✓ | ✓ |
| Soudan du Sud | ✓ | ✓ |
| Sri Lanka | ✓ | ✓ |
| Suède | ✓ | ✓ |
| Suisse | ✓ | ✓ |
| Suriname | ✓ | ✓ |
| Swaziland | ✓ | ✓ |
| Tadjikistan | ✓ | ✓ |
| Tanzanie (République unie de) | ✓ | ✓ |
| Tchad | ✓ | ✓ |
| Thaïlande | ✓ | ✓ |
| Timor-Leste | ✓ | ✓ |
| Togo | ✓ | ✓ |
| Tonga | ✓ | ✓ |
| Trinité et Tobago | ✓ | |
| Tunisie | | ✓ |
| Turkménistan | ✓ | |
| Turquie | ✓ | ✓ |

| | Enquête 2014 | Enquête 2015 |
|---|-----------------|-----------------|
| Tuvalu (non reconnue) | ✓ | |
| Ukraine | ✓ | ✓ |
| Uruguay | | |
| Vanuatu | ✓ | ✓ |
| Venezuela (République Bolivarienne du) | | |
| Viet Nam | ✓ | ✓ |
| Yémen | ✓ | |
| Zambie | ✓ | ✓ |
| Zimbabwe | ✓ | ✓ |
| <i>Autre(s) entité(s) CR/CR non reconnue(s)</i> | | |
| Croix-Rouge du Kosovo | ✓ | ✓ |
| | | |

Annexe B : Mise en œuvre de la Stratégie RLF

Résultats choisis des enquêtes de 2014 et 2015

Cette annexe présente les éléments les plus marquants des résultats consolidés des deux enquêtes effectuées auprès des Sociétés nationales (SN) en 2014 et 2015. L'intégration des activités de rétablissement des liens familiaux (RLF) dans la préparation et la réponse aux situations d'urgence constituait le thème principal de l'enquête de 2014 ; celle de 2015 a porté sur les ressources et les partenariats pour le RLF ainsi que sur les efforts de communication, promotion et positionnement du RLF.

Les pourcentages figurant dans le présent document sont basés sur le nombre de SN qui ont répondu à ces enquêtes en 2014 (157) et 2015 (143). Quand cela est possible, une analyse comparative des résultats avec ceux des enquêtes précédentes figure ici²⁷.

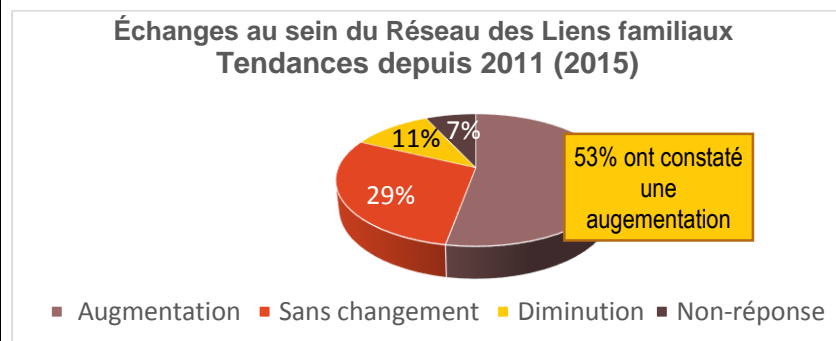
Besoins, activités et tendances dans le domaine du RLF

Fig. 1

Sociétés nationales fournissant des services de RLF



Fig. 2 Tendances observées depuis 2011 dans les échanges au sein du réseau

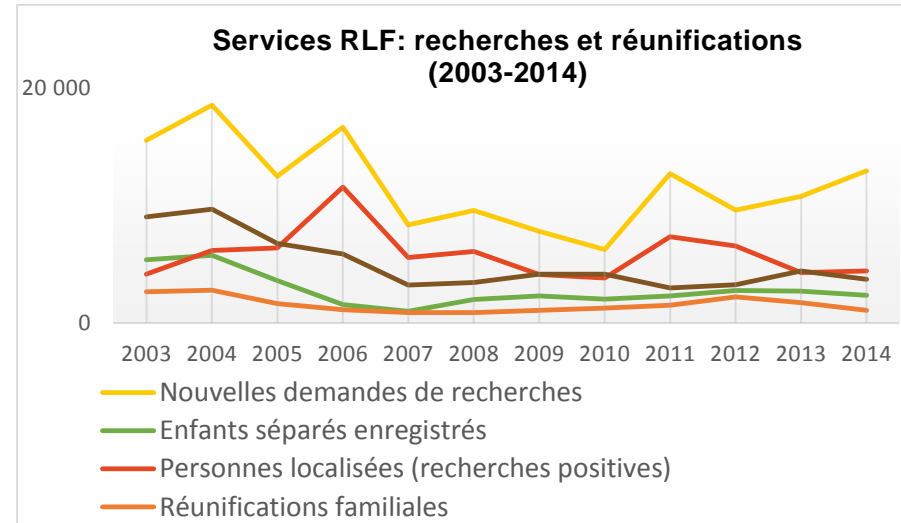
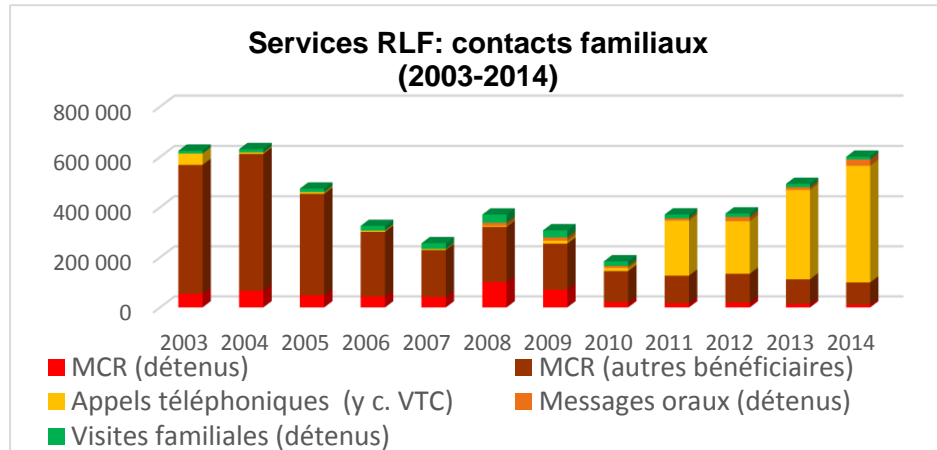


²⁷ Il s'agit notamment de la cartographie mondiale (réalisée en 2005-2006) des capacités du Mouvement en matière de RLF et de l'enquête (réalisée en 2011) sur la mise en œuvre de la Stratégie RLF.

- 53% des SN ont répondu qu’au sein du Réseau des Liens familiaux, le volume des échanges liés au traitement des cas avait augmenté depuis 2011.
- La recherche de personnes disparues constitue une partie importante des cas traités par les SN ; le pourcentage le plus élevé concerne des personnes disparues dans le cadre d’événements récents (conflits armés et autres situations de violence)²⁸ (80% des SN) et de la migration (78% des SN).
- La fourniture de services de RLF en relation avec des événements anciens (conflits armés antérieurs à 2000) et d’autres situations de violence ainsi que de catastrophes naturelles – continue de représenter une part importante de l’activité des SN dans le domaine du RLF ; une majorité de SN ont indiqué que ces services étaient restés au même niveau ou avaient diminué depuis 2011.
- La fourniture de services d’appels téléphoniques est en augmentation ; là encore, le pourcentage le plus élevé concerne des familles séparées en raison d’événements en cours (conflits armés et autres situations de violence) (59% des SN) et de la migration (55% des SN).

Fig. 3 & 4

Tendances observées dans les services de RLF fournis par le CICR avec des partenaires opérationnels

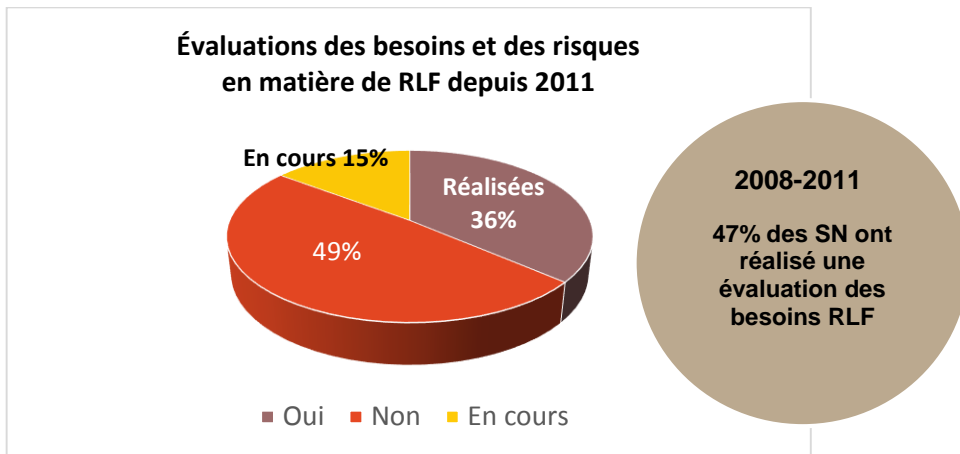


- Il est difficile de vérifier les tendances globales dans l’ensemble de cas traités, étant donné que le Réseau des Liens familiaux n’a pas de système consolidé de suivi et de statistiques. Les chiffres illustrés ci-dessus montrent les activités de RLF réalisées à travers le monde par le CICR, souvent conjointement avec des SN en tant que partenaires opérationnels. Ils confirment les tendances suivantes, observées dans les réponses données par les SN aux enquêtes concernant l’évolution des besoins et des services :
- La mise en place de services d’appels téléphoniques (vidéoconférences comprises) est en train de devenir une pratique courante pour répondre aux besoins dans tous types de situation.

²⁸ Conflits armés et autres situations de violence qui se sont produits depuis 2000.

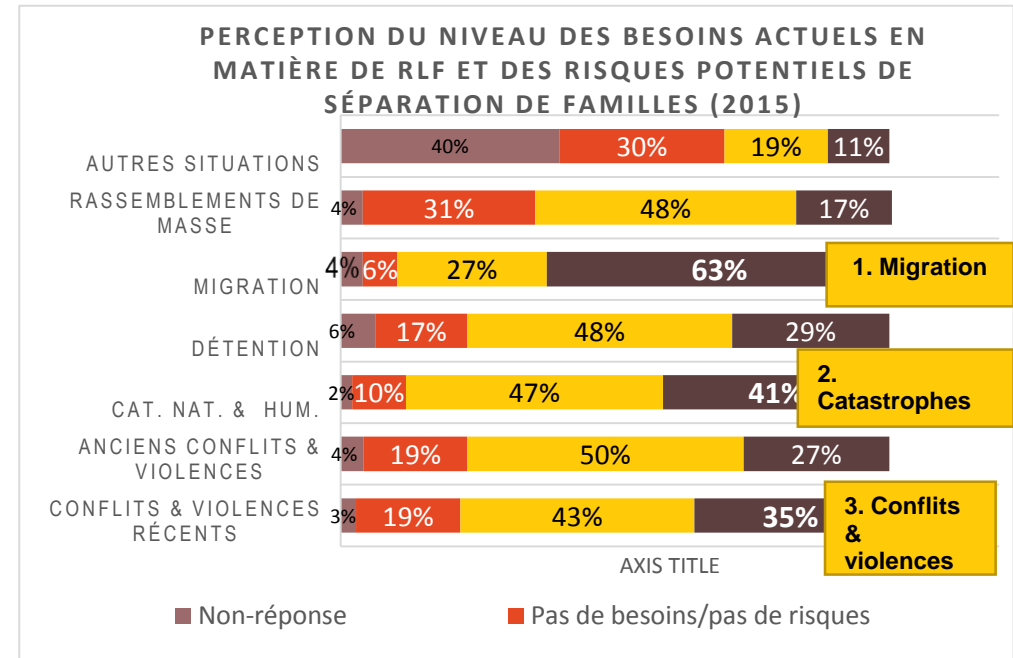
- L'utilisation des Messages Croix-Rouge (MCR) est globalement en déclin, mais ces messages familiaux demeurent essentiels pour les personnes n'ayant aucun autre service à disposition (personnes détenues ou qui se trouvent dans des régions ayant un accès limité à l'Internet et à la téléphonie mobile). La forte croissance du nombre de demandes de recherches ouvertes depuis 2011 peut être attribuée à différents facteurs : a) intensification des conflits armés et/ou augmentation de leur nombre ; b) élaboration de nouvelles stratégies relatives à la recherche de migrants disparus ; c) politique plus large en ce qui concerne l'ouverture des cas (critères moins restrictifs malgré les difficultés rencontrées pour retrouver les personnes disparues) ; d) facilité accrue, pour les demandeurs, de contacter le Réseau des Liens familiaux afin de solliciter ses services.

Fig. 5 Évaluations des besoins en matière de RLF



Au total, 51% des SN ont confirmé qu'elles avaient réalisé, ou qu'elles étaient en train de réaliser, une évaluation des besoins en RLF. La tendance positive observée avant 2011 dans l'utilisation de ces évaluations s'est poursuivie et a permis au Réseau des Liens familiaux d'être graduellement plus engagé dans l'évaluation de l'évolution des besoins et des risques en matière de RLF.

Fig. 6 Connaissance des besoins en matière de RLF

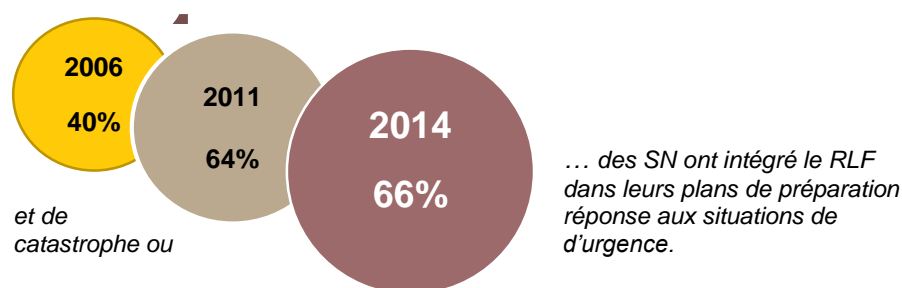


- Une perception générale prévaut parmi les SN, selon laquelle, de tous les risques de séparation de familles qu'elles peuvent avoir à traiter, c'est maintenant la migration qui représente le risque le plus important. De même, les résultats de l'enquête de 2014 révèlent que 27% des SN perçoivent comme « élevée » la probabilité d'avoir à répondre aux besoins en matière de RLF de migrants impliqués dans des situations d'urgence (arrivées massives, naufrages).
- Une écrasante majorité de SN (88%) prévoient des besoins en RLF générés par des catastrophes naturelles survenant dans leur propre pays.
- Le nombre de SN qui constatent ou prévoient des besoins en RLF dans leur propre pays à la suite de conflits armés et autres situations de violence (détention, disparitions, déplacement interne, réfugiés, etc.) demeure élevé (78%).

1

Intégration du RLF dans la préparation et la réponse aux situations d'urgence

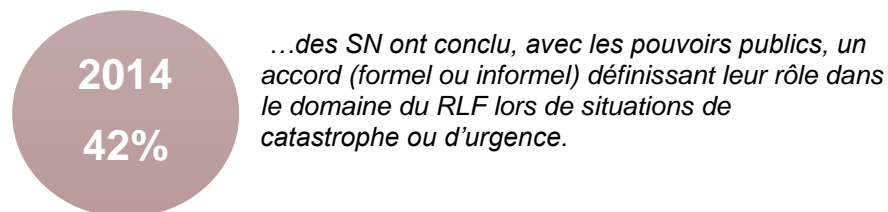
Fig. 7 Intégration du RLF dans les plans des Sociétés nationales (SN)



- Les deux tiers environ des SN ont inclus les interventions de RLF dans leurs plans internes de préparation et de réponse aux situations de catastrophe ou d'urgence. Cette proportion est le signe de progrès importants par rapport à la décennie écoulée. Il convient toutefois de souligner aussi qu'une majorité de SN (56%) ne disposent pas, sur le plan interne, d'outils, de procédures et d'équipement spécifiquement destinés à répondre aux besoins en RLF dans les situations de catastrophe ou d'urgence, et que plus de la moitié des SN (54%) ne disposent pas de procédures définies pour le traitement des cas individuels et la gestion sécurisée des données personnelles lors de situations d'urgence.
- Sur les 54 SN ayant déclaré ne pas avoir intégré le RLF dans leurs plans internes, 25 ont également précisé que leur pays était souvent touché par

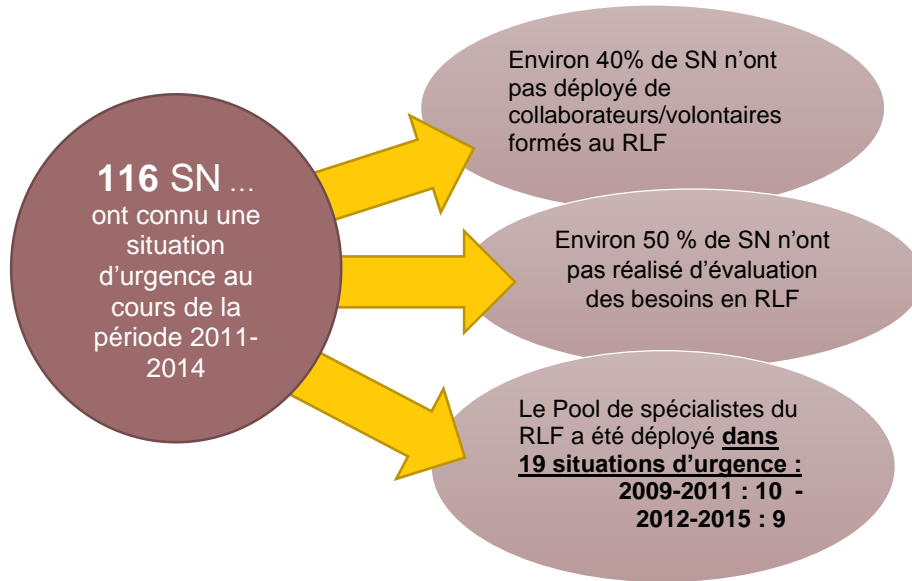
des catastrophes et autres situations d'urgence, et que le risque de séparation de familles y était élevé.

Fig. 8 Intégration du RLF dans les plans d'urgence des pouvoirs publics et dans leurs accords avec les Sociétés nationales



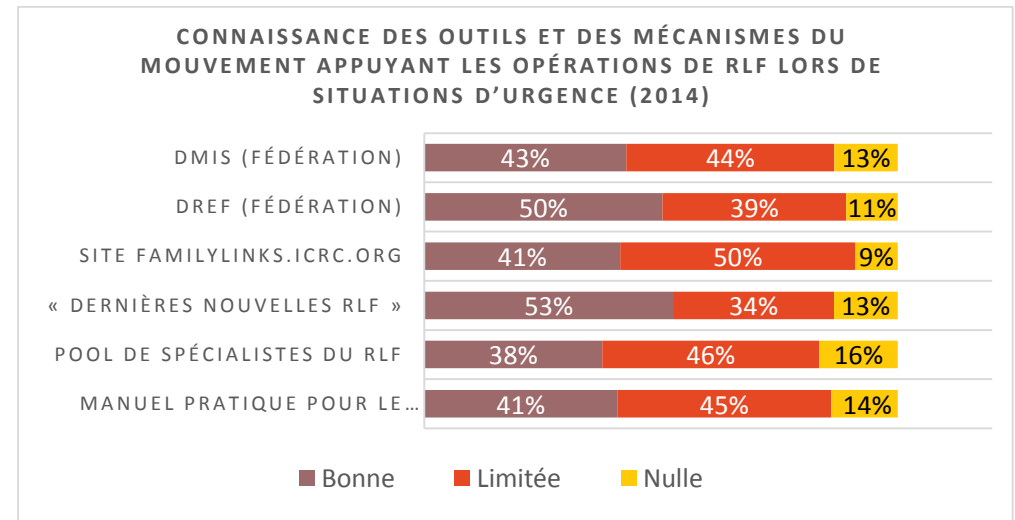
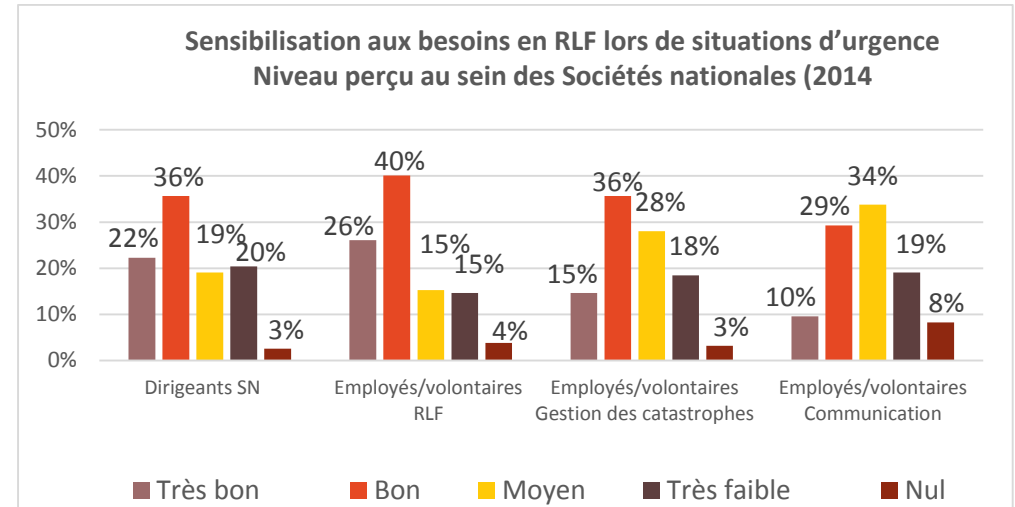
- Sur les 91 SN ayant indiqué ne pas avoir conclu d'accord en la matière avec les autorités, 50 ont également déclaré que leur pays était souvent touché par des catastrophes et autres situations d'urgence, et qu'elles percevaient des risques importants de séparation de familles en lien avec ces événements.
- En 2006, dans les plans nationaux d'intervention en cas de catastrophe, un rôle spécifique n'était assigné qu'à 12% des Services RLF de SN.

Fig. 9 Besoins en RLF dans les situations de catastrophe ou d'urgence - Évaluations et interventions réalisées



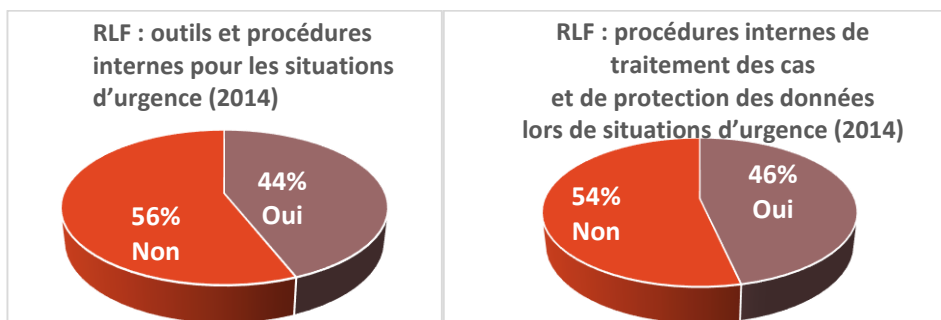
- Des progrès ont été accomplis en ce qui concerne l'intégration du RLF dans les plans de préparation et de réponse aux situations de catastrophe ou d'urgence ; toutefois, pour assurer des déploiements opérationnels efficaces, certaines lacunes doivent encore être comblées (en termes, notamment, d'évaluation rapide des besoins et d'intervention de RLF quand une situation de crise survient).
- Il est difficile de dire si les déploiements du Pool de spécialistes du RLF auraient dû être plus fréquents entre 2009-2014, compte tenu des éléments suivants : a) normalement, il ne devrait être fait appel au Pool (par une SN, le CICR ou la Fédération) que lorsque les capacités nationales d'intervention RLF sont dépassées ; b) les résultats illustrés ci-dessous (Figure 11) indiquent une connaissance limitée du Pool.

Fig. 10 & 11 Niveaux de sensibilisation aux besoins en RLF et de connaissance des outils d'intervention en situation d'urgence



- Le niveau de sensibilisation aux besoins en RLF lors de situations d'urgence est le plus élevé parmi les personnes directement impliquées dans la prestation de services de RLF.
- Le niveau de sensibilisation aux besoins en RLF est plus faible parmi les employés et les volontaires qui travaillent dans d'autres domaines (Gestion des catastrophes et Communication). De manière générale, des efforts supplémentaires doivent être déployés pour sensibiliser davantage aux besoins en RLF les instances dirigeantes et autres des SN, de la Fédération et du CICR, et obtenir une meilleure intégration opérationnelle du RLF dans les plans de préparation aux situations d'urgence, en prévoyant des ressources suffisantes et des compétences adéquates.
- Plus de la moitié des SN ont indiqué ne connaître que de manière limitée, ou même ignorer, l'existence et le but des outils et mécanismes à leur disposition dans toute situation de crise requérant une intervention de RLF sur le plan national ou international. Parmi ces mécanismes, le Pool de spécialistes du RLF était le plus mal connu parmi les SN ayant répondu à l'enquête. Des efforts additionnels de diffusion, formation et intégration sont nécessaires afin d'optimiser l'utilisation opérationnelle de ces outils.

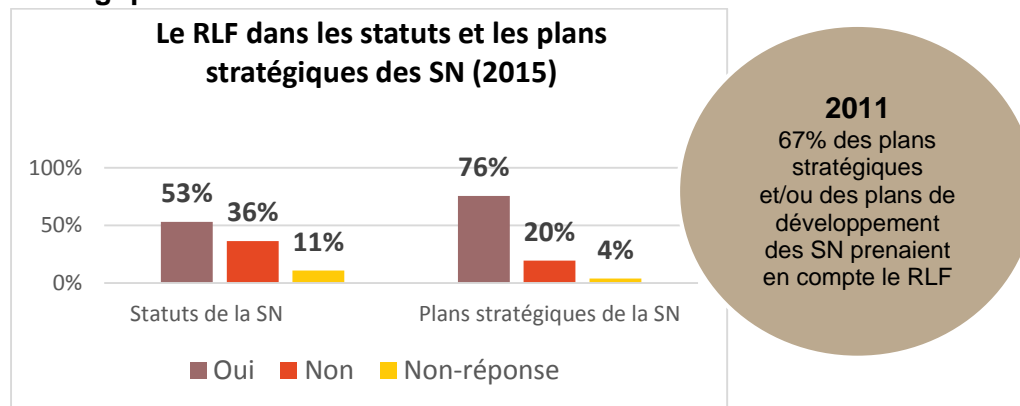
Fig. 12 & 13 Outils et procédures RLF des SN pour les situations d'urgence



- Les résultats de l'enquête font apparaître que, sur le plan interne, il convient de renforcer la capacité technique des SN à répondre de manière efficace et sûre aux besoins en RLF lors de situations d'urgence.

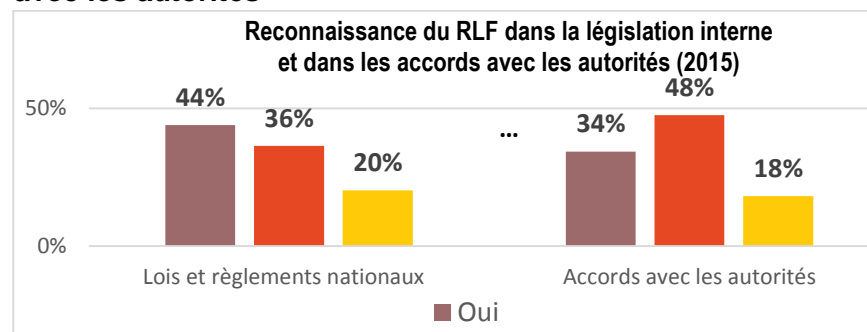
2 Communication, promotion & positionnement du RLF

Fig. 14 Intégration du RLF dans les Statuts et les plans stratégiques des Sociétés nationales



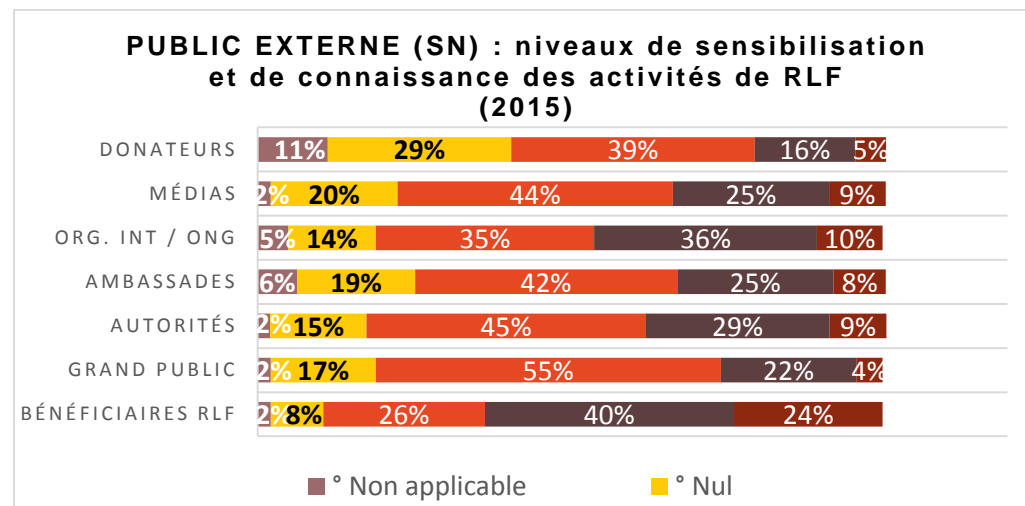
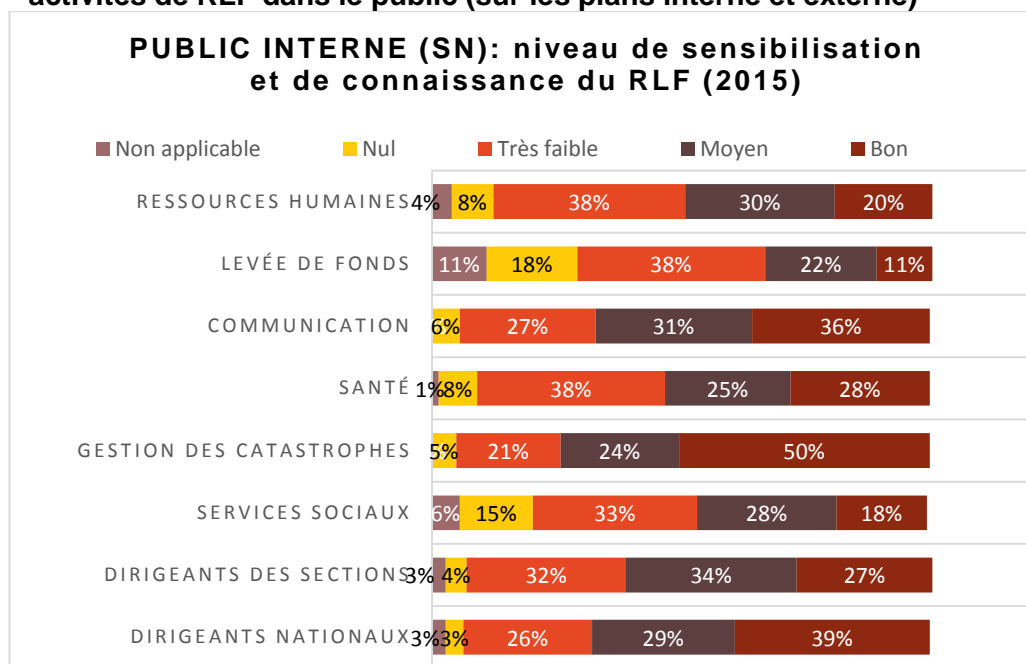
- Le RLF est explicitement reconnu dans les trois-quarts des plans stratégiques des SN, ce qui représente un progrès continu par rapport aux résultats de l'enquête de 2011.

Fig. 15 Intégration du RLF dans les lois, règlements et accords avec les autorités



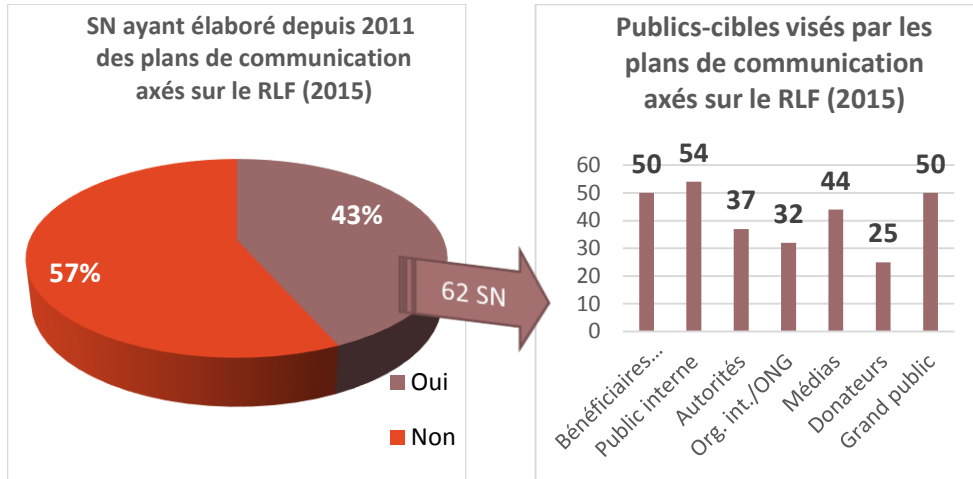
- Un tiers seulement des SN ont confirmé que le RLF était explicitement reconnu dans les accords passés entre elles et les autorités nationales. Ce taux peut être attribué, d'une part, au niveau de coopération apparemment faible entre les SN et les autorités nationales (voir fig. 26) et, d'autre part, au nombre élevé de SN qui jugent très faible, ou même nul, le niveau de connaissance des activités de RLF (voir fig. 17).

Fig. 16 & 17 Niveaux de sensibilisation et de connaissance des activités de RLF dans le public (sur les plans interne et externe)



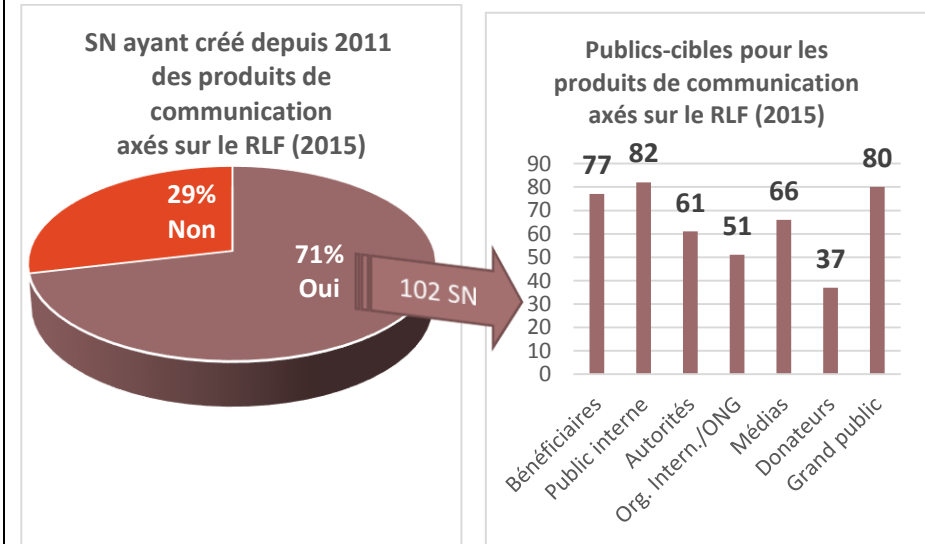
- En 2011, seulement 38% des SN avaient jugé suffisant le niveau de sensibilisation et de connaissance du RLF de leurs dirigeants, cadres, employés et volontaires. Ce niveau est clairement plus élevé en 2015 et ce, dans tous les départements ; toutefois, globalement, accroître la sensibilisation interne au RLF reste un défi à relever.
- Le renforcement de la collaboration et de la coordination avec les employés et les volontaires s'occupant de la gestion des catastrophes semble porter ses fruits : c'est au sein de ce groupe que le niveau de connaissance du RLF est le plus élevé.
- Il apparaît que des progrès ont été faits en ce qui concerne la sensibilisation au RLF des dirigeants et des cadres supérieurs, au niveau national, des SN ; les résultats sont toutefois moins bons pour ce qui est des dirigeants et des cadres des sections ; ce « défaut de sensibilisation » risque de constituer un obstacle quand des actions sont requises au niveau des sections régionales et/ou locales pour répondre aux besoins en RLF.
- Le niveau de sensibilisation et de connaissance du RLF est perçu comme « moyen » ou « bon » parmi les bénéficiaires des activités de RLF mais des efforts doivent encore être déployés – notamment auprès des pouvoirs publics, des donateurs et du grand public – pour faire mieux connaître le RLF. Le déficit de notoriété actuel est fort probablement lié au faible niveau de connaissance du RLF constaté parmi les personnes chargées du fundraising.

Fig. 18 & 19 Sociétés nationales : Plans de communication axés sur le RLF



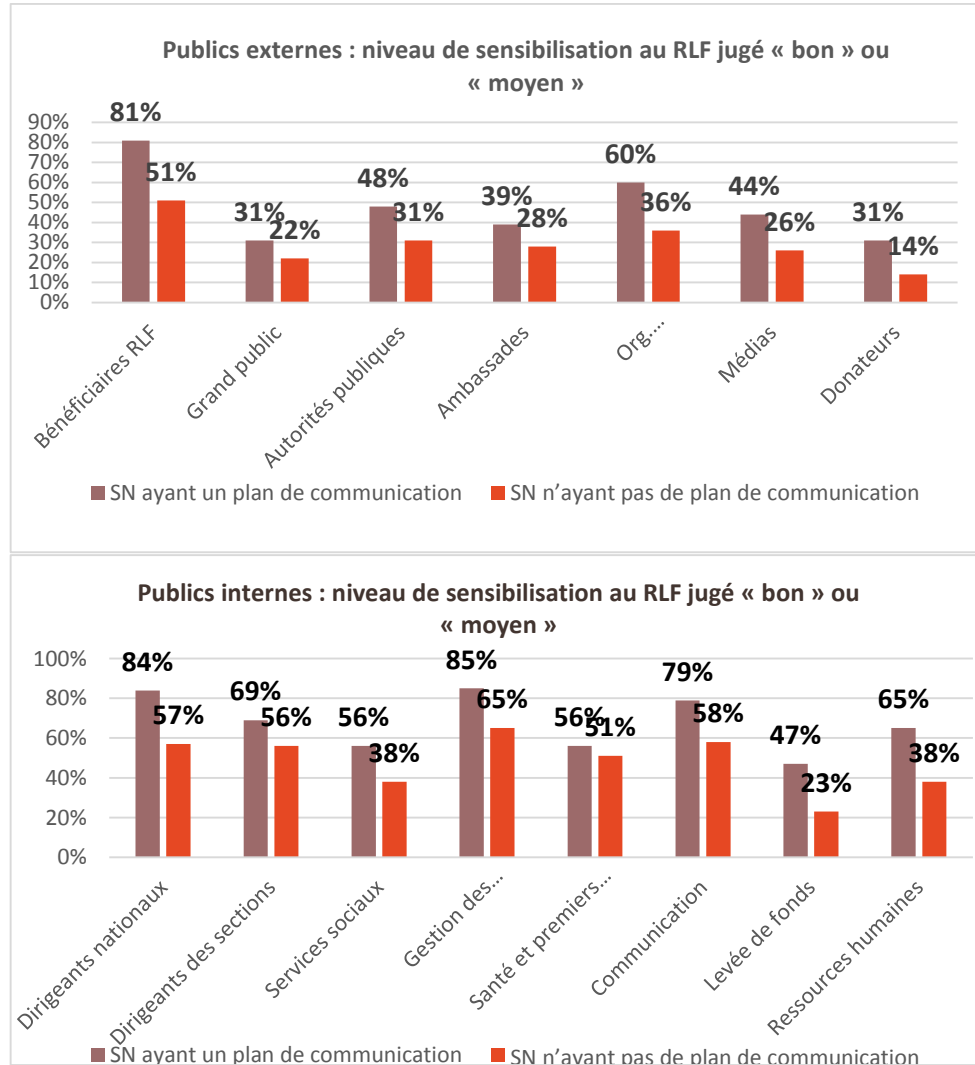
- Des progrès restent à faire en ce qui concerne l'élaboration et l'adoption de plans de communication RLF par les SN.
- La majorité (55) des 62 SN dotées de plans de communication contenant des « éléments RLF » ont également confirmé qu'elles étaient confrontées à d'importants besoins en RLF.
- Il y a matière à amélioration en ce qui concerne les actions visant les publics externes, notamment les donateurs.

Fig. 20 & 21 Produits de communication axés sur le RLF



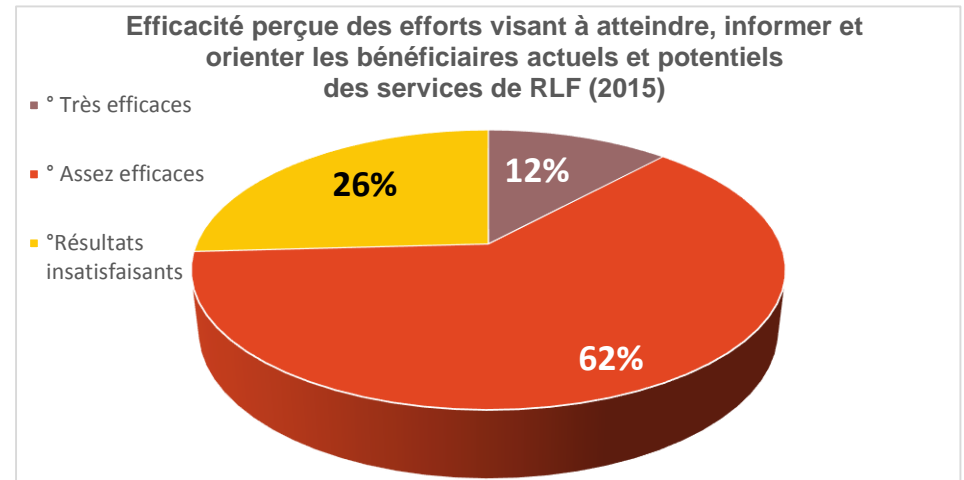
- Le fait que plus des deux tiers des SN aient créé des produits de communication axés sur le RLF est un développement positif.
- Là encore, il y a matière à amélioration en ce qui concerne les actions visant les publics externes, en particulier les donateurs.

Fig. 22 & 23 Impact de la disponibilité de plans de communication sur le niveau de sensibilisation au RLF



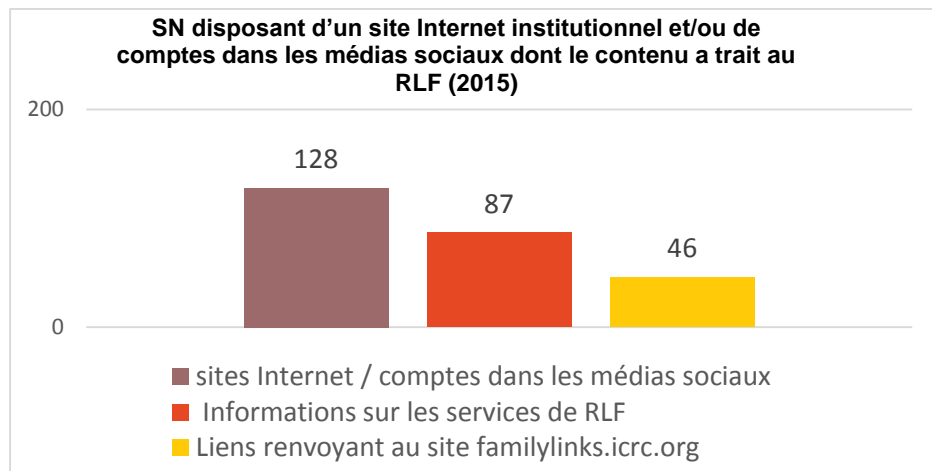
- En ce qui concerne les publics tant internes qu'externes, de nettes différences quant au niveau de sensibilisation au RLF sont observées entre les SN qui ont élaboré et mis en œuvre un plan de communication axé sur le RLF et celles qui ne l'ont pas fait.

Fig. 24 Efficacité perçue des actions de communication visant les bénéficiaires



- Les résultats montrent que 74% des SN estiment que leurs efforts visant à atteindre les bénéficiaires actuels et potentiels des services de RLF sont assez ou très efficaces.

Fig. 25 Sociétés nationales disposant d'un site Internet institutionnel et/ou de comptes dans les médias sociaux dont le contenu a trait au RLF

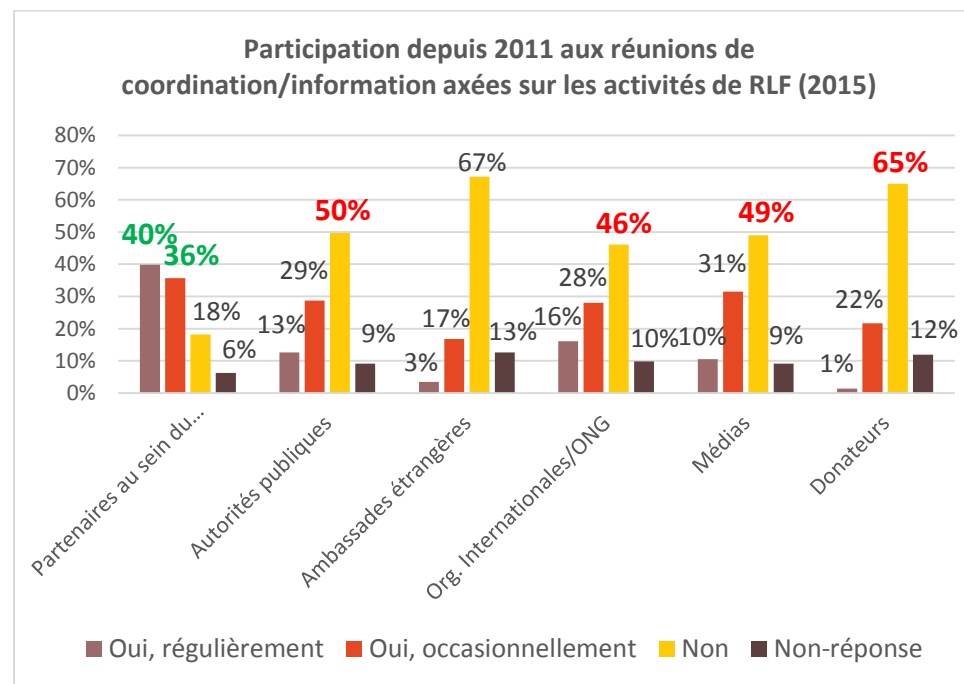


• La présence des SN sur l'Internet et sur les réseaux sociaux s'est considérablement renforcée. La visibilité des activités de RLF déployées par les SN et le Réseau mondial des Liens familiaux a augmenté, mais des améliorations sont encore à apporter.

3

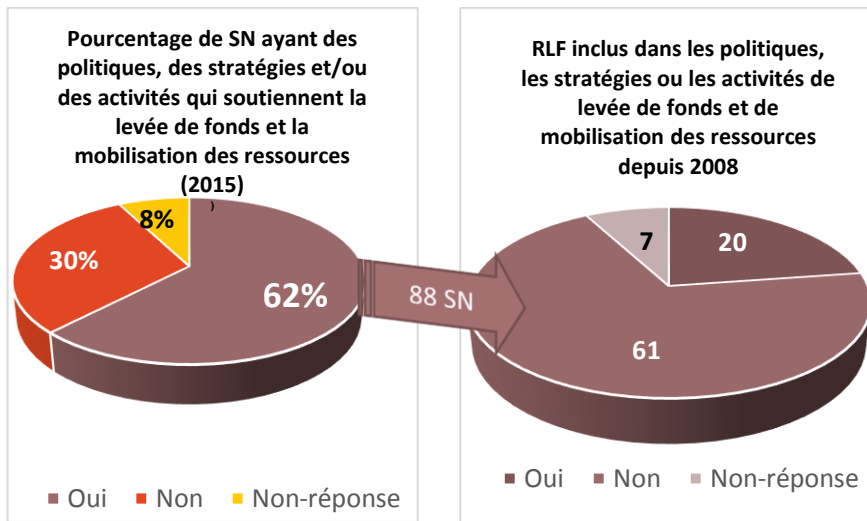
Ressources & partenariats pour le rétablissement des liens familiaux (RLF)

Fig. 26 Participation des Sociétés nationales aux réunions de coordination/information axées sur les activités de RLF, tenues avec des membres du Réseau des Liens familiaux et des parties prenantes externes



- Les échanges internationaux progressent régulièrement au sein du Réseau des Liens familiaux, en particulier par le biais des plateformes de travail établies aux niveaux régional et transrégional.
- Il reste clairement encore des améliorations à apporter en ce qui concerne la coordination et le partage d'informations avec les parties prenantes externes, Celles-ci méritent davantage d'attention car elles peuvent contribuer au développement des activités de RLF, en particulier en termes de ressources, d'accès aux bénéficiaires et de reconnaissance du rôle des SN dans le domaine du RLF.

Fig. 27 & 28 Politiques, stratégies, activités et personnel soutenant la levée de fonds et la mobilisation des ressources au sein des Sociétés nationales

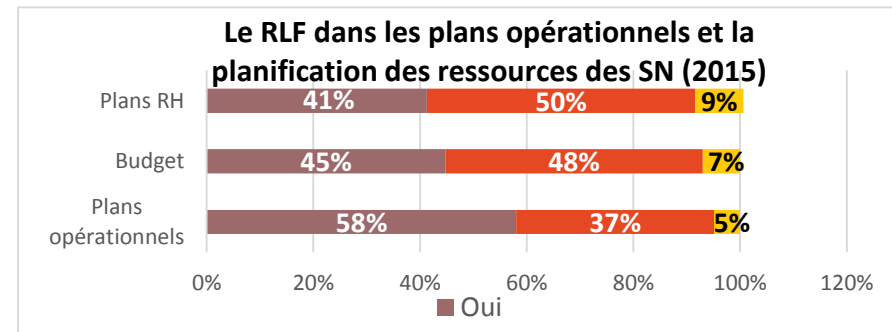


- La capacité à mobiliser des ressources est considérée comme constituant une faiblesse générale pour beaucoup de SN.
- 62% des SN ont confirmé disposer, sur le plan interne, de politiques, stratégies

ou activités de mobilisation des ressources et 67% ont confirmé disposer de personnel chargé de cette tâche. Ces chiffres sont élevés si on les compare aux résultats de l'étude que la Fédération a réalisée en 2010 (lors de la préparation de la Stratégie de mobilisation des ressources, en réponse à laquelle seulement 26% des SN avaient confirmé qu'elles disposaient d'une stratégie nationale en matière de levée de fonds et 36% avaient indiqué disposer de personnel formé à cette tâche). Des progrès ont certainement été accomplis depuis 2011 dans le domaine de la mobilisation des ressources ; toutefois, l'important décalage constaté entre les chiffres pourrait aussi être dû en partie à la connaissance insuffisante, parmi les répondants, du fonctionnement de la mobilisation des ressources dans leurs SN respectives.

- Comme indiqué plus haut (figure 16), le personnel des SN chargé de la levée de fonds et de la mobilisation des ressources est perçu comme possédant le niveau le plus bas de sensibilisation et de connaissance des activités de RLF. Cette situation est assurément préjudiciable au positionnement du RLF dans la mise en œuvre des stratégies et des activités de mobilisation des ressources.

Fig. 29 Intégration du RLF dans les plans opérationnels, les budgets et les plans d'allocation des ressources des Sociétés nationales



2006
52%

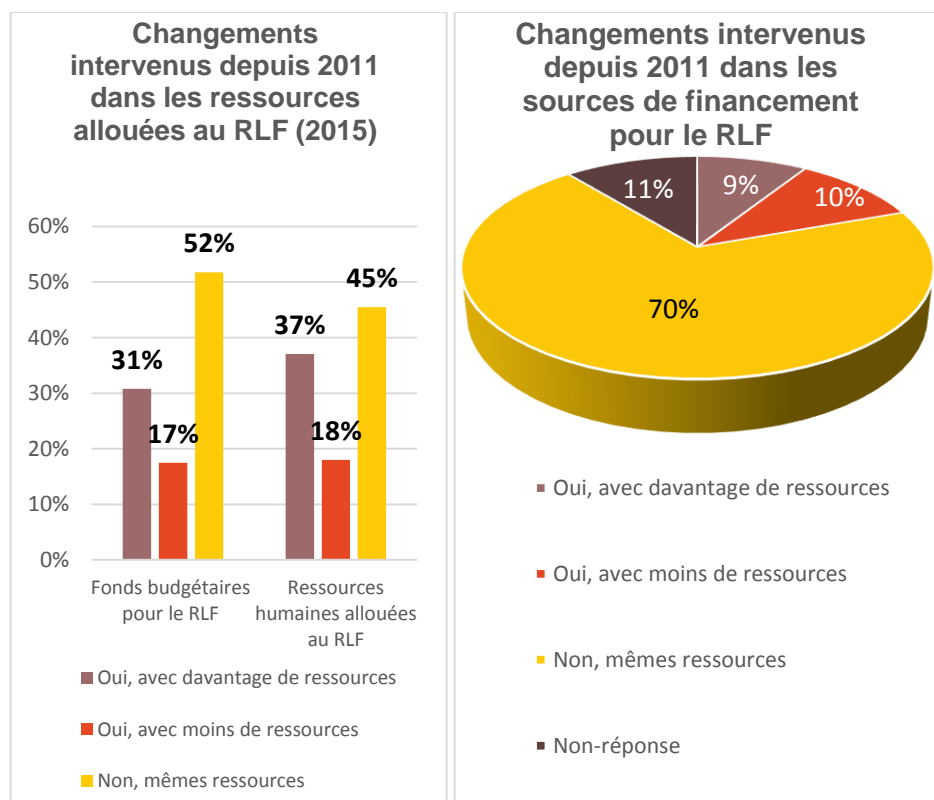
2011
67%
(87 SN)

...des SN ont inclus les activités de RLF dans leurs plans ou budgets annuels.

...des SN ont inclus dans leurs plans opérationnels des SN ont inclus dans leurs plans opérationnels des ressources destinées à leur permettre de répondre aux besoins et aux risques en matière de RLF.

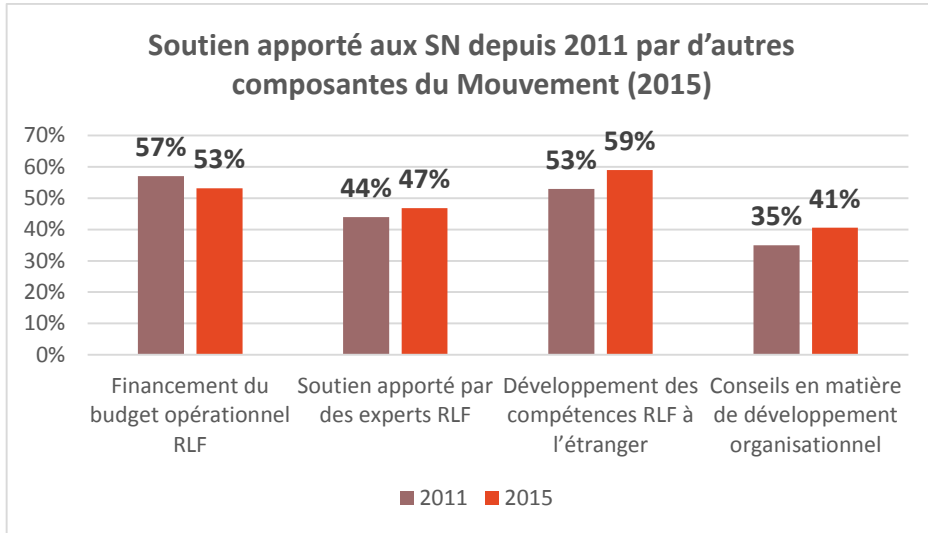
- Le pourcentage et le nombre de SN qui intègrent le RLF dans leurs plans opérationnels ont légèrement diminué depuis 2011. De plus, selon les résultats de l'enquête de 2015, 55% des SN n'incluent pas dans leur budget des allocations de fonds spécifiques pour les activités de RLF, ce qui est préoccupant au vu des besoins actuels et potentiels en RLF.

Fig. 30 & 31 Changements intervenus dans les ressources et dans la disponibilité de sources de financement diversifiées pour le RFL

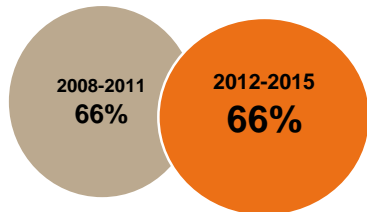


- Globalement, les niveaux de ressources humaines et financières allouées au RLF ont continué de stagner : en conséquence, il est difficile pour beaucoup de SN d'investir dans leur propre développement pour s'adapter à l'évolution des besoins. Bien peu de choses semblent avoir changé depuis 2011 en ce qui concerne la diversification des sources de financement.
- L'exercice de cartographie mondiale de 2006 avait révélé l'existence d'une dépendance excessive des SN par rapport au soutien financier que leur apportait le CICR (et qui constituait souvent la seule source de financement des Services RLF). Cette constatation a été réitérée dans le rapport intérimaire de 2011. En 2015, **55%** des Services RLF de SN ont bénéficié du soutien financier du CICR (2011 : 59%). Pour **41%** des SN, les fonds octroyés par le CICR ont représenté de 50 à 100% du budget, et pour **25%** (2011 : 32%), ils représentaient la totalité du budget.
- Seuls 21 Services RLF de SN (**15%**) bénéficient du soutien financier des pouvoirs publics (5 SN reçoivent ainsi 100% de leur budget RLF).
- Seuls 9 Services RLF de SN (**6%**, contre 10% en 2011) bénéficient du soutien financier d'entreprises ou de donateurs privés.
- 10 Services RLF de SN (**7%**) sont partiellement financés par une Société sœur.
- Dans un tel contexte, le faible niveau de sensibilisation et de connaissance du RLF perçu parmi les pouvoirs publics, les donateurs et les collecteurs de fonds des SN (voir les figures 16 et 27) constitue un défi qu'il conviendra de relever pour parvenir à la diversification des sources de financement.

Fig. 32, 33 et 34 Développement de relations et de partenariats internationaux au sein du Réseau des Liens familiaux



Entre 2012 et 2015 :



...des SN ont mené des activités de RLF conjointement avec le CICR dans leur propre pays.



....SN ont contribué au financement de budgets opérationnels RLF à l'étranger ;

....SN ont déployé des experts en RLF à l'étranger ;

....SN ont contribué à la mise au point et à la fourniture d'outils et d'équipement de travail ;

... afin de soutenir une Société sœur, le CICR et/ou le Réseau des Liens familiaux.

- La conduite conjointe d'activités de RLF par les SN et le CICR est une pratique courante et requiert une bonne coordination entre les rôles et les responsabilités de chaque partie prenante. Elle peut revêtir la forme soit de partenariats opérationnels impliquant un important soutien financier de la part du CICR (voir les commentaires accompagnant la figure 31), soit d'un soutien apporté au développement des capacités des SN.
- La capacité et l'intérêt des SN – s'agissant d'engager des ressources financières et des ressources humaines sur le plan international pour soutenir des partenariats durables dans le domaine du RLF avec des Sociétés sœurs, le CICR or le Réseau des Liens familiaux – restent limités.

+++++